

Source TF1



Source DREAL Rhône-Alpes

Evaluation des conséquences des crues du Rhône : Analyse socio-économique et stratégie de réduction de la vulnérabilité en particulier pour les activités économiques

PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT

6, rue de Lorraine
38130 Echirolles
Tel. : +33 (0)4.76.33.40.00
Fax : +33 (0)4.76.33.42.96



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION – OBJECTIFS DE LA PHASE 3	4
2. LES ENSEIGNEMENTS DE L’EVALUATION DES CONSEQUENCES DES INONDATIONS DU RHONE SUR LES ENTREPRISES POUR REDUIRE LEUR VULNERABILITE	6
2.1. METHODOLOGIE D’EVALUATION	6
2.1.1. Quantification de l’exposition des entreprises aux crues : choix et calcul des indicateurs	6
2.1.2. Quantification des effets potentiels des crues sur les entreprises : estimation des dommages potentiels	8
2.1.3. Installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE)	9
2.2. EVALUATION DES CONSEQUENCES DES CRUES SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES	10
2.2.1. Nombre d’établissement et d’emplois concernés	10
2.2.2. Dommages aux activités économiques	17
2.3. VISION GLOBALE A L’ECHELLE DU RHONE	23
2.3.1. Activités	23
2.3.2. Installations classées pour la protection de l’environnement	27
2.3.3. Taille des entreprises	30
2.4. PROPOSITION DE TYPOLOGIES POUR DEFINIR UNE PRIORISATION D’ACTIONS A L’ECHELLE DU RHONE	34
2.4.1. La vulnérabilité au risque inondation au sein d’une entreprise	34
2.4.2. La vulnérabilité au risque inondation des activités économiques à l’échelle du Rhône : quelles priorités ?	35
3. COMMENT AGIR POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES ENTREPRISES	36
3.1. NE PAS IMPLANTER LES ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE ?	36
3.2. POUR LES ENTREPRISES DEJA EN ZONE INONDABLE, PRENDRE DES MESURES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE ?	37
3.2.1. Un préalable absolu : connaître le caractère inondable de l’entreprise et se préoccuper du risque encouru	37
3.2.2. Faire des diagnostics de réduction de la vulnérabilité	37
3.2.3. Mettre en œuvre le plan d’actions de réduction de la vulnérabilité à l’échelle de l’entreprise	40
3.3. ANALYSE DE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE PAR DIAGNOSTICS EXISTANTS	42
3.3.1. Un dispositif à l’échelle d’un vaste bassin : la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur la Loire	42
3.3.2. Un dispositif à l’échelle locale : diagnostics de vulnérabilité dans le Var (83)	42
3.3.3. Un dispositif axé sur un type d’entreprises spécifiques : la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles sur le Rhône Aval	43
3.4. DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A BATIR DE MANIERE CONCERTEE	46
4. ELABORATION D’UNE STRATEGIE PRE-OPERATIONNELLE POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU PLAN RHONE	47
4.1. DEMARCHE PARTICIPATIVE D’ELABORATION DE LA STRATEGIE	47
4.1.1. Eléments clés de la stratégie	47
4.1.2. Analyse des relais et réunions avec les acteurs concernés	48
4.1.3. Organisation des ateliers	49
4.2. LES PROPOSITIONS ET DEBATS ISSUS DE LA 1ERE SERIE D’ATELIERS	51

4.2.1.	Faut-il cibler les entreprises ou s'adresser à toutes ?	51
4.2.2.	Quelles actions à mettre en œuvre en priorité ?	51
4.2.3.	Quels outils et supports pour accompagner la démarche ?	51
4.2.4.	Quels acteurs relais doivent être mobilisés et comment ?	52
4.3.	LES SCENARIOS PROPOSES	53
4.3.1.	Scénario « sensibilisation large »	53
4.3.2.	Scénario « accompagnement ciblé des entreprises à fort potentiel de dommages »	57
4.3.3.	Scénario « accompagnement ciblé d'entreprises de très petite taille sur des territoires fortement exposés »	62
4.3.4.	Scénario « saisir les opportunités »	66
4.4.	ANALYSE DES SCENARIOS PAR LES ACTEURS	70
4.5.	RECOMMANDATION DE STRATEGIE PRE-OPERATIONNELLE : PHASE D'INITIATION	73
5.	SYNTHESE ET CONCLUSIONS	74

FIGURES

FIG. 1.	PRECISION DE L'ADRESSAGE DE LA BD SIRENE	7
FIG. 2.	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS IMPACTES, PAR CRUE ET PAR DEPARTEMENT (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA) 11	
FIG. 3.	NOMBRE D'EMPLOIS CONCERNES, PAR CRUE ET PAR DEPARTEMENT (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA)	12
FIG. 4.	ENTREPRISES IMPACTEES PAR COMMUNE POUR Q30	14
FIG. 5.	ENTREPRISES IMPACTEES PAR COMMUNE POUR Q200	15
FIG. 6.	ENTREPRISES IMPACTEES PAR COMMUNE POUR Q1000.....	16
FIG. 7.	DOMMAGES (EN M€) PAR TYPES D'ENJEUX POUR Q15* HORS DELTA.....	18
FIG. 8.	DOMMAGES (EN M€) PAR TYPES D'ENJEUX POUR Q30	18
FIG. 9.	DOMMAGES (EN M€) PAR TYPES D'ENJEUX POUR Q70* HORS DELTA.....	19
FIG. 10.	DOMMAGES (EN M€) PAR TYPES D'ENJEUX POUR Q200	19
FIG. 11.	DOMMAGES (EN M€) PAR TYPES D'ENJEUX POUR Q1000.....	20
FIG. 12.	DMA A L'ECHELLE DU RHONE (EN M€) (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA).....	20
FIG. 13.	DOMMAGES AUX ENTREPRISES PAR DEPARTEMENTS A L'ECHELLE DU RHONE (EN M€ - ECHELLES DIFFERENTES CRUES FREQUENTES – CRUES IMPORTANTES) (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA).....	21
FIG. 14.	REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR ACTIVITES (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA).....	25
FIG. 15.	REPARTITION DES DOMMAGES PAR ACTIVITES (POUR Q200).....	26
FIG. 16.	NOMBRE D'ICPE EXPOSEES AUX CRUES DU RHONE, PAR DEPARTEMENT (RQ : Q15, Q70 HORS DELTA).....	27
FIG. 17.	REPARTITION DES ENTREPRISES PAR EFFECTIFS (NOMBRE D'ETABLISSEMENT PAR TRANCHE D'EFFECTIF) (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA)	30
FIG. 18.	REPARTITION DES ENTREPRISES DE PLUS DE 20 SALARIES PAR DEPARTEMENT SUIVANT LES TYPES DE CRUES (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA).....	31
FIG. 19.	REPARTITION DES EMPLOIS PAR TAILLE D'ENTREPRISE (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA)	31
FIG. 20.	NOMBRE D'EMPLOIS PAR ACTIVITE ET PAR TAILLE D'ENTREPRISE (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA).....	32
FIG. 21.	DOMMAGE ET NOMBRE D'EMPLOIS PAR TAILLE D'ENTREPRISE (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA)	33
FIG. 22.	DOCTRINE COMMUNE POUR L'ELABORATION DES PPRI DU RHONE, JUILLET 2006, SYNTHESE DES REGLEMENTS	36
FIG. 23.	CONSTRUCTION D'UN DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE AU RISQUE D'INONDATION D'UNE ENTREPRISE.....	38
FIG. 24.	EXEMPLE DE MESURES	40
FIG. 25.	LES STRATEGIES ET OPPORTUNITES D'ACTION	41
FIG. 26.	EXTRAIT DU GUIDE METHODOLOGIQUE DU CEPRI « IMPULSER ET CONDUIRE UNE DEMARCHE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES / LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE AU RISQUE D'INONDATION »	46

TABLEAUX

TABL. 1 -	PRECISION DE L'ADRESSAGE DE LA BD SIRENE PAR DEPARTEMENT	7
TABL. 2 -	TRANCHES D'EFFECTIFS POUR LES ENTREPRISES.....	8
TABL. 3 -	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS IMPACTES, PAR CRUE ET PAR DEPARTEMENT (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA) 11	
TABL. 4 -	NOMBRE D'EMPLOIS CONCERNES, PAR CRUE ET PAR DEPARTEMENT (RQ : Q15* ET Q70*, * : HORS DELTA)	12
TABL. 5 -	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS IMPACTES, PAR CRUE ET PAR ACTIVITES (RQ : Q70*, * : HORS DELTA).....	24
TABL. 6 -	TYPE D'ICPE EN ZONE INONDABLE POUR LES 5 CRUES (RQ : Q15, Q70 HORS DELTA)	28
TABL. 7 -	EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS COURANTES EMISES LORS DE NOS DIAGNOSTICS.....	39

1. INTRODUCTION – OBJECTIFS DE LA PHASE 3

Ce rapport est relatif à la Phase 3 de l'étude « Evaluation des conséquences des crues du Rhône : analyse socio-économique et stratégie de réduction de la vulnérabilité en particulier pour les activités économiques ». L'objet de cette Phase 3 est de réaliser un focus sur la vulnérabilité des activités économiques.

Une des ambitions prioritaires portée par les partenaires du Plan Rhône, en cohérence avec les objectifs affichés par la directive inondation, est de **stabiliser puis réduire significativement les dommages liés aux crues**. Des objectifs chiffrés ambitieux de réduction des dommages potentiels ont été définis : diminuer de 25 % ces derniers d'ici 2025 (par rapport à la situation en 2005 calculée par l'EGR).

Pour atteindre cet objectif, outre la maîtrise de l'urbanisation nouvelle, il faut impérativement **réduire la vulnérabilité des enjeux d'ores et déjà implantés en zone inondable**, qu'il s'agisse de logements, d'entreprises, d'exploitations agricoles, de bâtiments publics ou de réseaux. Agir sur la vulnérabilité permet également de répondre aux trois objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : augmenter la sécurité des populations ; réduire le coût des dommages et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

En cas d'inondation, les **dommages aux activités économiques sont généralement parmi les plus importants** avec ceux aux particuliers (logements et véhicules), par exemple (*en termes de biens assurés*) :

- 42 % des dommages totaux (soit plus de 350 M€) de la crue du Rhône de 2003¹ 1^{er} poste devant les dommages aux particuliers, estimés à 320 M€,
- 33 % des dommages totaux (soit près de 330 M€) des crues de septembre 2002 dans les départements du Gard de l'Hérault et du Vaucluse², 1^{er} poste devant les dommages à l'agriculture (22%) aux voiries (11%) et aux particuliers (10%).

Au-delà de la vulnérabilité intrinsèque de leurs bâtiments et de leurs matériels/stocks, les dommages aux entreprises comprennent également des pertes d'activités. Parfois, la survie même de l'entreprise peut être en question. Certaines d'entre elles jouent de surcroît un rôle important dans la gestion de la crise ainsi que dans la remise en état du territoire (gestion des déchets, BTP, etc).

Il est techniquement possible d'adapter l'activité afin de limiter les impacts très importants des inondations sur les entreprises, mais la **mobilisation est faible**. Les retours d'expériences auprès de divers acteurs (services de l'Etat, collectivités locales ou de leurs émanations, de bureaux d'études, etc.) indiquent que les actions opérationnelles de réduction de vulnérabilité sont en émergence. Si la phase de diagnostics est effective, peu de travaux sont réalisés.

Face à ce constat, la réduction de la vulnérabilité des entreprises est une priorité pour le partenariat Plan Rhône. Il s'agit d'une thématique fédératrice permettant à la fois de **préserver la compétitivité des territoires rhodaniens, de diminuer les dommages potentiels des crues du Rhône, voire d'agir également sur les délais de retour à la normale** (entreprises utiles à la gestion de la crise et à la remise en état des territoires, enjeu de la continuité d'activité). Cela induit également un fort

¹ INONDATIONS DU RHÔNE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE DECEMBRE 2003 EN AVAL DE VIVIERS DANS LES DEPARTEMENTS DE LA DROME, DE L'ARDECHE, DU GARD, DU VAUCLUSE ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE, Inventaire des zones inondées, des enjeux et des dégâts, SIEE, juin 2005

² RETOUR D'EXPERIENCE DES CRUES DE SEPTEMBRE 2002 DANS LES DEPARTEMENTS DU GARD, DE L'HERAULT, DU VAUCLUSE, DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DE L'ARDECHE ET DE LA DRÔME. RAPPORT CONSOLIDÉ APRÈS PHASE CONTRADICTOIRE, Huet et al., juin 2003

enjeu de mobilisation des entrepreneurs, en général peu sensibilisés à la problématique des crues, s'appuyant pour ce faire sur des relais locaux, interlocuteurs usuels des entreprises.

Le Plan Rhône est un cadre d'actions permettant d'inventer et de mettre en œuvre des méthodes et outils pour mieux connaître la vulnérabilité et la réduire. Diverses démarches (études, guides méthodologiques, diagnostics, etc.) ont été ainsi menées depuis 2005 sur les bâtiments publics, les réseaux ou encore les exploitations agricoles. Le programme opérationnel inter-régional FEDER et le CPIER Plan Rhône 2015/2020 ambitionnent de développer sur ce sujet de nouvelles approches. En effet, les **diagnostics, mesures organisationnelles et investissements techniques sur les activités industrielles, artisanales ou commerciales sont désormais éligibles aux financements du Plan Rhône**, dans le respect des critères d'attribution des différents financeurs (Europe, État...). Peuvent également être soutenus les dispositifs d'accompagnement ou les actions de formations et de sensibilisation visant à intégrer la réduction de la vulnérabilité dans leurs pratiques.

Il s'agit désormais de passer à une **mise en œuvre effective, sur la base d'une stratégie opérationnelle, tenant compte des expériences variées menées par le Plan Rhône ou par d'autres acteurs en France (Plan Loire en particulier) et définie en concertation avec les acteurs locaux, relais essentiels auprès des entreprises.**

Outre la maîtrise de l'urbanisation et les dispositifs de gestion de l'aléa, concernant les activités économiques – comme plus largement pour la question de la vulnérabilité – **la responsabilité de mettre en œuvre des actions de prévention incombe aux acteurs individuels** (entrepreneur, commerçant, gestionnaire...). Il s'agit d'un *réel changement de posture* : *les uns et les autres ne doivent pas être en attente de la réalisation de travaux par les pouvoirs publics, mais bien à l'initiative de mesures à l'échelle de leur bien* pour tenter de réduire les conséquences des inondations sur leur activité.

Ces mesures peuvent être de différents ordres : organisationnelles, techniques, assurantielles, individuelles ou collectives. Pour les mesures techniques, il s'agira souvent de travaux de réduction de la vulnérabilité structurelle. On peut distinguer les solutions temporaires ou semi-temporaires (ex. : déplacer des véhicules, mise en place de batardeaux,...) des solutions pérennes (ex. : mise hors d'eau d'installation, mur de protection localisé,...). Pour les mesures organisationnelles, il s'agira par exemple de la mise en place d'actions relatives à la planification de la gestion de l'inondation (gestion de crise) et du retour à la normale. L'outil le plus adapté est le plan de continuité d'activité.

Quelles que soient ces mesures, leur mise en place effective dépend de la volonté de chacun et donc de son degré de conscience de sa propre exposition au risque et de son intérêt à initier des actions de prévention. De fait, sans action volontariste des pouvoirs publics, très peu de choses sont mises en place spontanément.

Pour permettre la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il faut donc bâtir un dispositif engageant à la mise en œuvre d'actions adaptées à la situation des entreprises concernées. Il s'agit de la « stratégie pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises riveraines du Rhône », qui fait l'objet de la présente phase de l'étude. L'objectif est de construire le dispositif partenarial le plus adapté aux enjeux locaux. Au vu des retours d'expériences, la réussite des dispositifs dépend de son ciblage et de l'implication des acteurs chargés de les décliner. Il s'agit donc à la fois de différencier les situations locales, d'identifier les freins et les leviers à l'action, de convaincre et mobiliser les acteurs relais au plus près des entrepreneurs et de proposer des outils et des financements adaptés, en mutualisant entre les différents secteurs du Rhône.

2. LES ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DES CONSEQUENCES DES INONDATIONS DU RHONE SUR LES ENTREPRISES POUR REDUIRE LEUR VULNERABILITE

Il s'agit d'étudier, spécifiquement pour les entreprises, l'analyse des conséquences potentielles des crues du Rhône menée dans le cadre de la Phase 1 de cette étude. Il est en effet indispensable d'en tirer les enseignements afin de définir, cibler et prioriser les actions dans le cadre de la stratégie opérationnelle.

La méthodologie et les premiers résultats sont issus de cette Phase 1 ; l'ensemble des résultats sur tous les types d'enjeux est disponible dans le rapport de Phase 1.

Il convient de se rappeler que les cartographies des crues représentent une même probabilité d'aléa en tout point du territoire ; il ne s'agit pas de crues réelles, celles-ci étant d'occurrences variables notamment sur un bassin versant comme le Rhône, très étendu et avec de nombreux affluents.

Dans l'interprétation des résultats, il faudra tenir compte de la non disponibilité des cartographies d'aléa sur le delta pour Q15 et Q70* (* : non disponible sur le delta). Ainsi les indicateurs ne sont pas directement comparables et peuvent paraître inférieurs pour la Q70* par rapport à la Q30 du fait que les aléas sur le delta ne soient pas disponibles pour cette crue. Cela concerne essentiellement les Bouches-du-Rhône, mais également le Gard.*

2.1. METHODOLOGIE D'EVALUATION

2.1.1. Quantification de l'exposition des entreprises aux crues : choix et calcul des indicateurs

Il s'agit de quantifier les impacts des crues du Rhône sur l'activité économique (hors agriculture). A ce titre, 2 indicateurs paraissent pertinents : le nombre d'établissements concernés, mais également le nombre d'emplois. En effet, les impacts de l'atteinte d'un établissement avec 1 à 2 salariés ou 50 salariés, sachant de plus que l'inondation d'un site peut conduire à sa fermeture, ne représentent pas les mêmes conséquences pour le territoire à court et moyen terme.

Ces indicateurs ont été estimés à partir de la base de données SIRENE de l'INSEE géoréférencée (simple adressage réalisé sous maîtrise d'ouvrage DREAL Plan Rhône). Les incertitudes dans l'utilisation de cette base sont liées à :

- La localisation comporte des incertitudes :

Les figures ci-dessous indiquent la précision de l'adressage du géoréférencement : à l'adresse indique que le bon emplacement dans la voie a pu être déterminé, à la rue indique que le site a été implanté au début de la rue, à la commune indique que le site a été implanté au centre de la commune.

Précision de l'adressage automatique

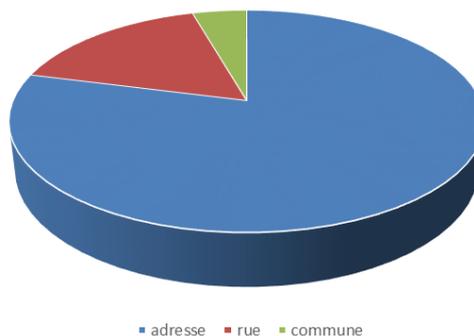


Fig. 1. Précision de l'adressage de la BD SIRENE

On constate que la majorité des établissements est bien localisée mais la part imprécisément localisée n'est pas négligeable. De plus, ceci est très variable en fonction des territoires : sur les territoires densément urbanisés, les précisions d'adressage sont globalement meilleures.

Par ailleurs, le point est généralement localisé sur la rue et non au droit du bâtiment : la situation en zone d'aléa et les hauteurs d'eau ne sont pas celles estimées au droit des bâtiments.

Tabl. 1 - Précision de l'adressage de la BD SIRENE par département

localisation	Total	01	07	13	26	30	38	42	69	73	74	84
adresse	79%	67%	66%	62%	56%	64%	76%	32%	92%	30%	62%	85%
rue	17%	22%	21%	31%	34%	31%	17%	29%	7%	9%	38%	11%
commune	4%	12%	14%	7%	10%	5%	7%	39%	1%	61%	0%	4%

RQ : les départements de la Loire (42) et de la Savoie (73) sont très peu concernés par les inondations du Rhône, les % indiqués ne sont pas significatifs par rapport aux autres départements.

En outre, les adresses des sièges des établissements, indiqués dans SIRENE, et les sites réels de production / d'exploitation peuvent être également différents.

- La base de données est mise à jour en termes de création mais peu en termes de fermetures d'établissement. Cette base surestime donc le nombre d'établissements.

Toutes ces incertitudes sont assez déterminantes dans le croisement avec la zone inondable. Compte tenu du grand nombre de sites, on peut considérer que les incertitudes se compensent à l'échelle du Rhône. Il est de fait impossible de vérifier l'ensemble des localisations à cette échelle dans le cadre de cette étude ; mais toute démarche à l'échelle locale nécessitera une vérification conséquente au niveau des établissements économiques. *Ceci est confirmé par les travaux sur les sites expérimentaux menés dans le cadre de la Phase 2 de la présente étude où l'écart entre la réalité et la BD SIRENE est variable selon les sites mais généralement important (voir rapport de Phase 2).*

Les données suivantes ont été exploitées :

- Identification des codes NAF des types d'activités (exploitation du niveau I),
- Nombre d'emplois : tranche d'effectif

Sur chaque tranche d'effectif, ce sont les valeurs suivantes qui sont retenues (généralement le milieu de l'intervalle) :

Tabl. 2 - Tranches d'effectifs pour les entreprises

TRANCHE_EFFECTIF	EFFECTIF_RETENU
0	1
1	1
3	3
6	8
10	15
20	35
50	75
100	150
200	250
300	350
400	450
500	550
600	650
700	750
800	850
2000	2050

Les établissements correspondant à une tranche d'effectif n'ayant eu aucun effectif au cours de l'année (NN) ont été écarté de l'analyse. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de structures physiques pouvant effectivement subir des impacts en cas d'inondation.

En revanche, les établissements ayant peu d'effectifs sont bien comptabilisés dans l'analyse ; il s'agit généralement d'entreprises unipersonnelles (le gérant, éventuellement le. la conjoint.e) très sensible à tous les aléas au sens large, donc aux inondations.

Les administrations, les exploitations agricoles qui sont identifiées dans la base SIRENE ont été exclues de cet indicateur (car traitées dans des indicateurs spécifiques de ce type d'enjeux).

Les campings identifiés dans la BD SIRENE sont comptabilisés dans les entreprises.

2.1.2. Quantification des effets potentiels des crues sur les entreprises : estimation des dommages potentiels

Les dommages comptabilisés prennent en compte :

- Les dommages directs (aux bâtiments, aux équipements spécifiques, et aux stocks),
- Les dommages indirects de type pertes d'exploitation.

Les dommages indirects de type dégradation de l'image de marque, pertes de clients, indemnisation des chômages partiels, ne sont pas pris en compte ni les potentielles fermetures d'établissement.

En absence des nouvelles courbes de dommages, nous avons mobilisé les fonctions de la Méthode standard *pour l'analyse coût / bénéfice des projets de prévention des inondations. Guide d'accompagnement Plan Rhône 2007/2013*, tel que préconisé dans le Guide méthodologique « Analyse multicritères des projets de prévention des inondations » (MEDDE, juillet 2014).

Ces grilles ont été mises au point essentiellement à partir de « dire expert » du monde de l'assurance, qui ont proposé des coefficients d'endommagement pour les grands types d'activités. S'agissant de valeurs moyennes, il convient d'utiliser ces chiffres sur des territoires d'une certaine importance :

leur utilisation sur des territoires de petite taille (donc sur un faible nombre d'entreprises) conduit à des résultats entachés d'une grande incertitude.

Ces courbes permettent de calculer un dommage direct moyen par entreprise ou par salarié. Nous avons appliqué le dommage moyen par salarié ce qui nous a paru plus spécifique que le chiffre moyen par entreprise sur notre zone d'étude (très grand nombre d'entreprises avec des effectifs variables).

Ces courbes varient suivant trois paramètres pour le calcul du *dommage direct moyen* :

- La hauteur d'eau : en fonction des classes suivantes : < 80 cm ou > 80 cm, arrondi à 1 mètre compte tenu des classes de hauteur disponible
- La durée de submersion en fonction des classes suivantes : < 24 heures ou > 24 heures.
- Le temps d'intervention en fonction des classes suivantes : < 48 heures ou > 48 heures, déterminé en fonction des durées de submersion

Un *dommage indirect moyen* est également estimé via les pertes d'exploitation. Pour les impacts les plus forts (seuil haut pour les hauteurs et durées), on considère les temps de remise en état de l'ordre de 3 mois. Pour les impacts moindres, on considère les temps de remise en état de 1 mois.

Ces fonctions de dommages sont données en euros 2009. Elles ont été actualisées avec l'indice des prix à la consommation, de la même manière que les fonctions de dommages sur le logement.

2.1.3. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ont également été recherchées : ces sites représentent, outre les effets cités plus haut, des dangers potentiels du fait de la présence de produits ou de procédés dangereux pouvant provoquer lors d'une inondation des pollutions, explosions, incendies,...

Les informations sur les ICPE sont celles issues des sites :

- Pour les départements en Rhône-Alpes-Auvergne : <http://www.georhonealpes.fr/accueil>, devenu depuis juillet 2017 <http://www.datar.gouv.fr/accueil>
- Pour les départements en région PACA : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map>
- Pour le Gard : <http://atom.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/atomMetadata/GetResourceDescription?id=da222ecf-9a3d-4a03-a280-8e48c438a846&scope=INTERNET>

Il existe 4 régimes pour les ICPE :

- déclaration (données transmises uniquement sur le département du Gard)
- déclaration à contrôle périodique (données transmises uniquement sur le département du Gard),
- enregistrement
- autorisation (qui comprend les installations dites « Seveso » seuil bas, et seuil haut, ces dernières étant des ICPE soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique)

Cet indicateur se base sur le nombre de sites classés au titre des ICPE. Les deux premiers niveaux de classement correspondent en principe à des seuils de dangerosité limité et concernent de nombreux établissements ; de plus les données ne sont pas disponibles sur l'ensemble du périmètre d'étude. Nous avons concentré notre analyse sur les installations les plus à risques pour l'environnement et la sécurité des personnes ; l'indicateur distingue :

- Les ICPE soumises à enregistrement
- Les ICPE soumises à autorisation, hors site Seveso
- Les ICPE soumises à autorisation et qui sont également classifiées en Seveso seuil bas
- Les ICPE soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique, qui sont des sites Seveso seuil Haut

Il est à noter que pour certaines entreprises recensées dans les bases de données ICPE, le régime n'est pas connu. Ces entreprises sont localisées dans le Gard (49) et dans le Rhône (2). Nous les avons exclues de notre analyse car les ICPE les plus à risques sont à priori bien recensées.

Cet indicateur permet une première approche correcte mais il reste limité dans la mesure où l'on ne connaît pas la vulnérabilité réelle de l'établissement, et qu'il ne prend pas en compte d'autres sites potentiellement dangereux (non classés ou déclaration).

2.2. EVALUATION DES CONSEQUENCES DES CRUES SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2.2.1. Nombre d'établissement et d'emplois concernés

Le nombre total d'établissements exposés aux inondations est de près de 40 000 établissements. Cela représente le même nombre d'entreprises que tout le département de la Drôme par exemple.

Le nombre total d'emplois potentiellement concernés par les inondations est de près de 100 000 emplois.

Il s'agit des établissements situés dans le périmètre de l'aléa exceptionnel (Q1000). Ces établissements et emplois sont très variablement exposés aux crues : certains pour des crues fréquentes, d'autres pour des crues rares, certains pour des hauteurs importantes, d'autres pour de très faibles hauteurs,...

Il est cependant intéressant de considérer ce périmètre (Q1000) par rapport aux effets indirects des inondations. En effet, en cas d'inondation, certains impacts concernent des zones non submergées : coupures électriques et télécommunications, difficultés d'accès / routes coupées, eau non potable au robinet, réseau d'eaux usées saurées, ... Il est cependant difficile d'évaluer le périmètre de ces effets indirects. De fait, ces impacts sont principalement dus à des interruptions de service de réseaux, qui sont maillés sur tout le territoire ; la carte des installations impactées ne suffit pas à en déduire la carte des coupures. Cette analyse n'étant pas disponible, considérer le périmètre de Q1000 comme périmètre d'effets indirects permet une première approche cohérente. Les établissements situés dans ce périmètre sont donc exposés à des inondations peu probables et des effets indirects davantage - voire très - probables. Il s'agit d'une approche qualitative, les dommages liés aux effets indirects n'étant pas comptabilisés en tant que tels.

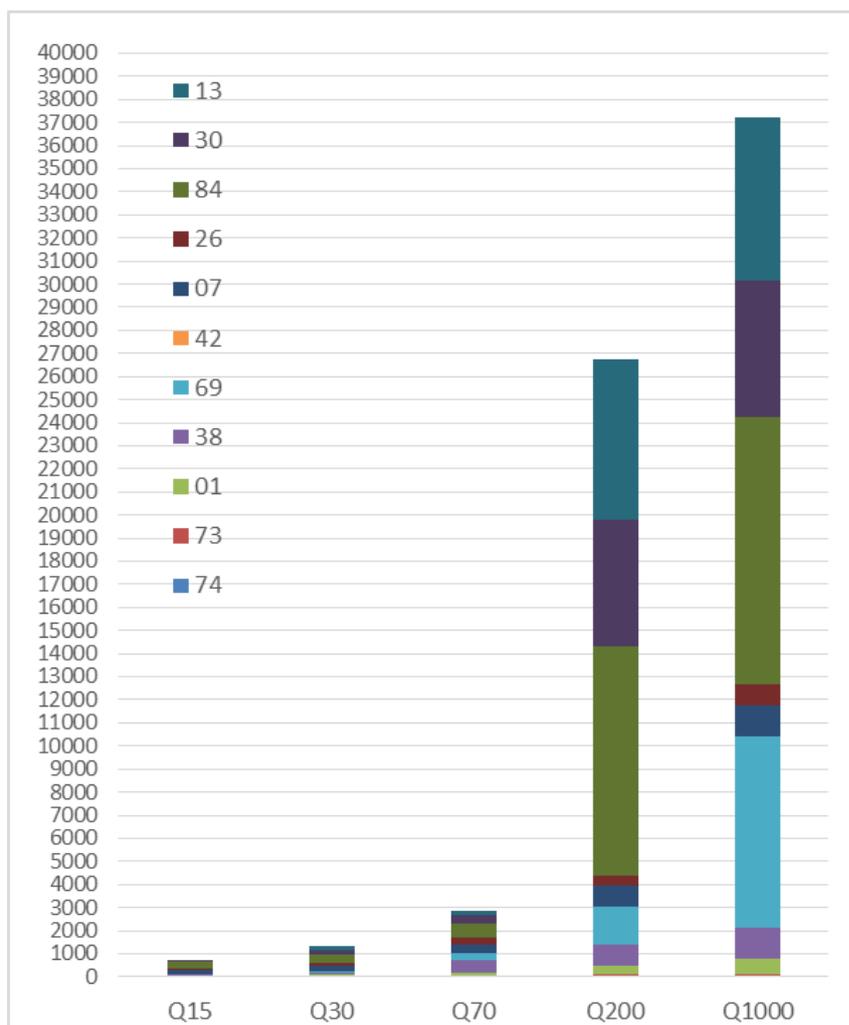


Fig. 2. Nombre d'établissements impactés, par crue et par département (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

Tabl. 3 - Nombre d'établissements impactés, par crue et par département (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

	Q15*	Q30	Q70*	Q200	Q1000
74			12	19	20
73	25	43	69	93	122
01	53	56	114	372	616
38	12	102	543	926	1350
69	20	55	290	1623	8293
42		8	17	18	20
07	167	204	374	891	1353
26	98	139	268	408	864
84	301	391	626	9942	11589
30	39	133	355	5489	5909
13		211	170	6934	7078
Total	715	1342	2838	26715	37214

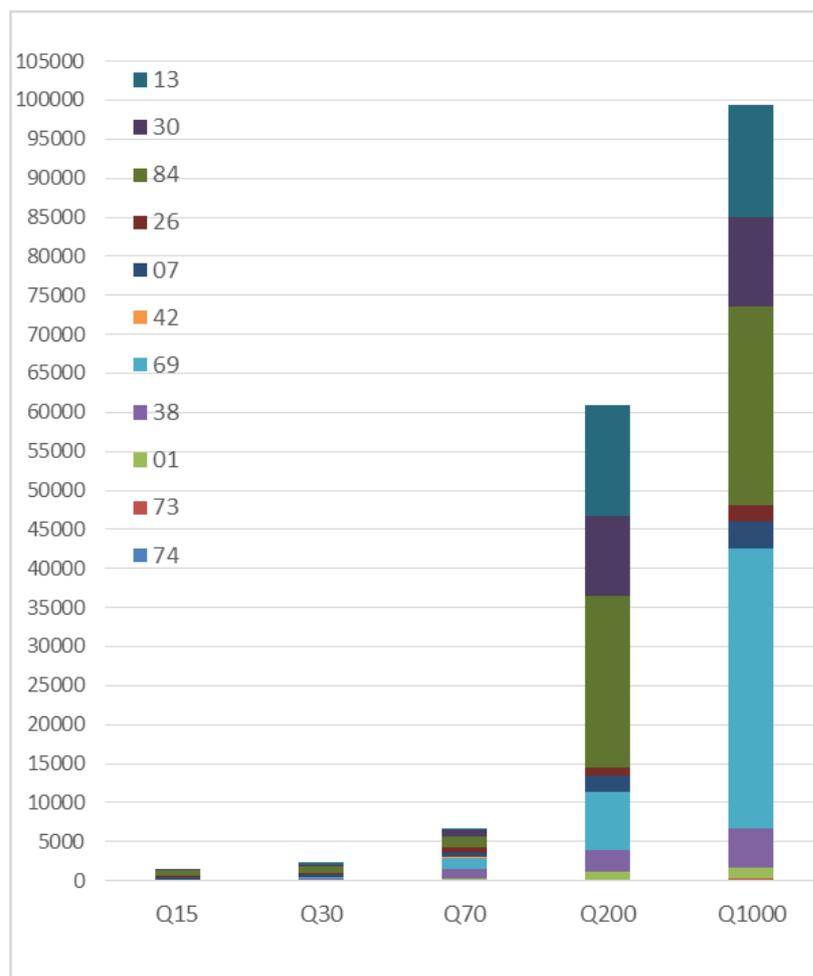


Fig. 3. Nombre d'emplois concernés, par crue et par département (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

Tabl. 4 - Nombre d'emplois concernés, par crue et par département (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

	Q15*	Q30	Q70*	Q200	Q1000
74			19	28	29
73	25	43	71	120	195
01	64	67	164	966	1429
38	12	131	1223	2855	5003
69	70	140	1489	7364	35852
42		10	19	20	22
07	351	413	669	2137	3540
26	181	252	694	1007	2115
84	658	767	1284	21991	25402
30	50	187	923	10260	11426
13		330	204	14215	14429
Total	1411	2340	6759	60963	99442

Le nombre d'établissements et d'emplois évolue suivant les probabilités d'occurrence de crues :

- Environ 700 établissements et 1500 emplois pour les crues très fréquentes (d'occurrence 15 ans) ;
- Ce nombre double pour les établissements (env 1300-1400) et passe à 2300 pour les emplois pour les crues fréquentes (Q30) ;

Pour ces crues fréquentes, il y a une dizaine de communes qui sont les plus touchées (plus de 50 entreprises par commune – voir Fig. 4) :

- Sablons (Isère)
- Guilherand – Granges, Pierrelatte (Drôme)
- Lapalud, Lamotte-du-Rhône, Caderousse, Avignon (Vaucluse)
- Boulbon, Tarascon (Bouches-du-Rhône)
- Ce nombre double encore pour les établissements (env 2800) et les triple pour les emplois (env 6800) pour les crues intermédiaires (Q70) – en réalité le facteur est supérieur étant donné que ces chiffres ne prennent pas en compte la zone du delta pour laquelle les cartographies de Q70 ne sont pas disponibles ;
- Pour les crues importantes (Q200), environ 30 000 entreprises et 60 000 emplois sont impactés – l'accroissement de l'exposition est très net pour ce type de crue puisque cela correspond à un facteur 5 pour voire plus sur certains secteurs (Vaucluse)

Pour ces crues rares, il y a une trentaine de communes qui sont les plus touchées (plus de 100 entreprises par commune) : voir Fig. 5.

- Pour les crues exceptionnelles, l'accroissement de l'exposition est faible si on compare à la différence de probabilité d'occurrence entre les 2 types de crues (1/200 à 1/1000, soit un facteur 5).

Pour ces crues exceptionnelles, la différence notable concerne l'agglomération de Lyon où il y a une atteinte généralisée des zones d'activités pour ce type de crues : voir Fig. 6.

Les départements les plus touchés sont :

- **les départements du Vaucluse, et de l'Ardèche dans une certaine mesure, pour les crues fréquentes,**
- **les départements du delta (Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône) pour les crues moyennes,**
- **auxquels s'ajoute le département du Rhône pour la crue exceptionnelle, du fait de l'atteinte du territoire de l'agglomération lyonnaise.**

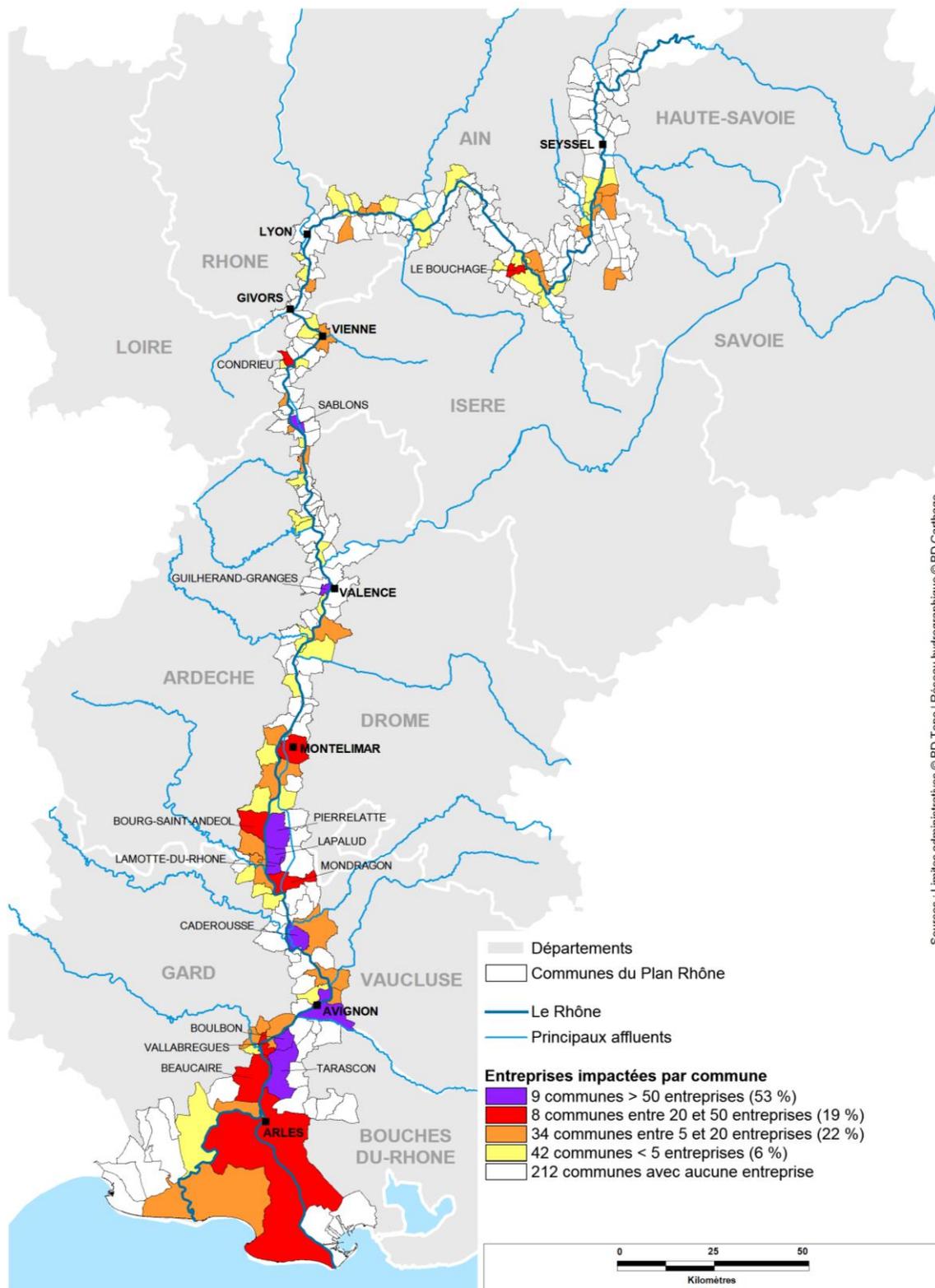


Fig. 4. Entreprises impactées par commune pour Q30

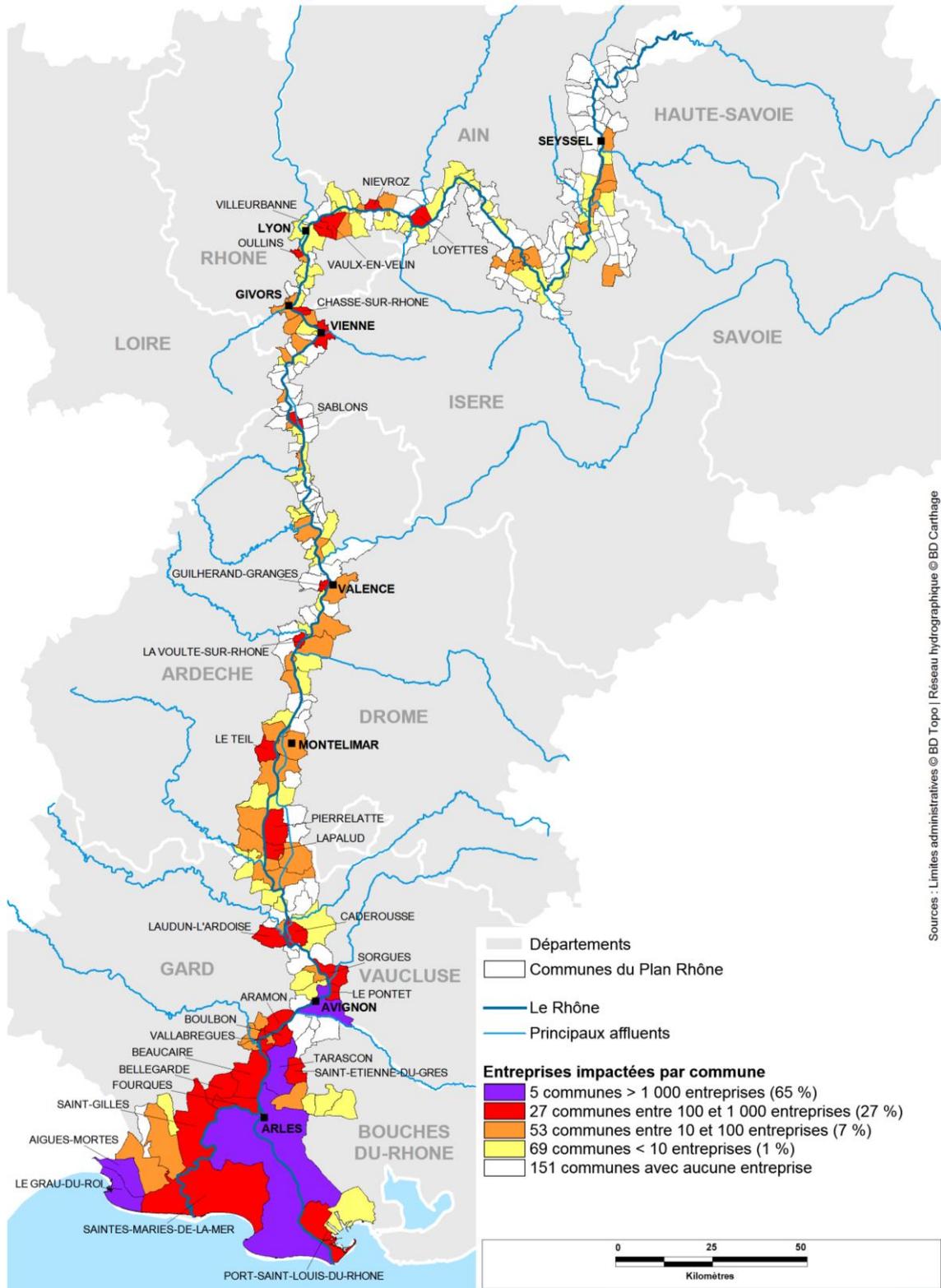
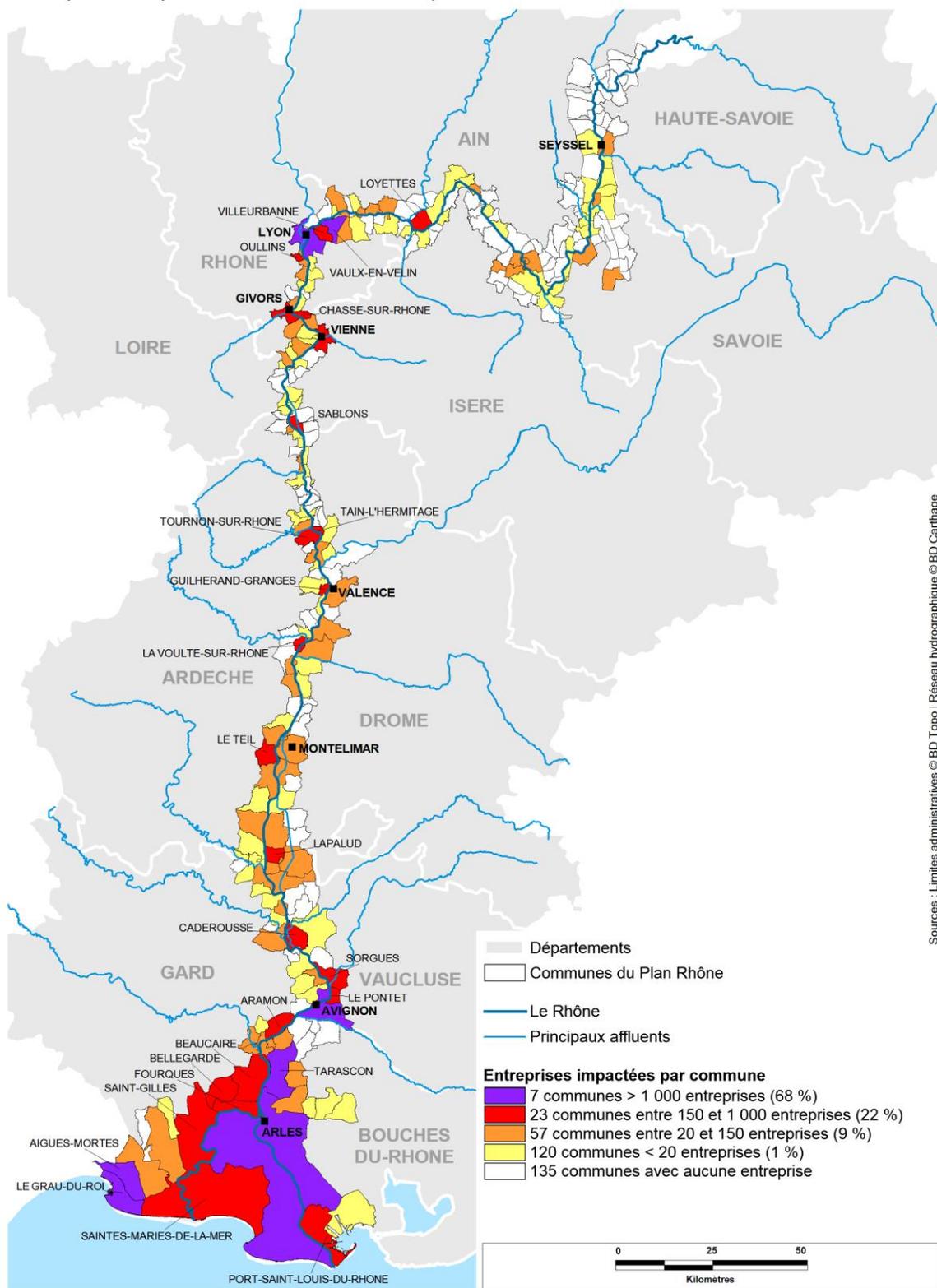


Fig. 5. Entreprises impactées par commune pour Q200



Sources : Limites administratives © BD Topo | Réseau hydrographique © BD Carthage

Fig. 6. Entreprises impactées par commune pour Q1000

2.2.2. Dommages aux activités économiques

Les dommages aux activités économiques évoluent entre (Fig. 7 et suivantes) :

- 70 M€ pour la Q15*
- 129 M€ pour la Q30
- 340 M€ pour la Q70*
- 4,2 Md€ pour la Q200.
- 7,1 Md€ pour la Q1000.

Les dommages aux activités représentent des dommages potentiels considérables, jusqu' à plusieurs milliards d'euros pour les crues proches des crues de référence réglementaires.

Ces dommages correspondent principalement aux dommages directs estimés ; les pertes d'exploitation estimées représentent environ 20% des dommages directs, ce qui n'est pas négligeables.

Même si ces montants paraissent importants, ils ne représentant pas tous les impacts économiques des inondations : pertes d'exploitation des entreprises liées aux coupures de réseaux d'énergies, de transports, de communications, etc. ; pertes des sous-traitants ; fermeture définitive de certaines entreprises impactées, ...

**Les dommages aux entreprises représentent le premier poste de dommages potentiels, pour toutes les crues :
entre 40% pour les crues fréquentes
... à 75% pour les crues plus rares.**

Ces éléments sont illustrés par les Fig. 7 et suivantes.

RQ : Les dommages agricoles évalués sont les dommages aux surfaces agricoles, les dommages aux bâtiments agricoles n'étant pas comptabilisés en raison d'un manque de données sur ces derniers.

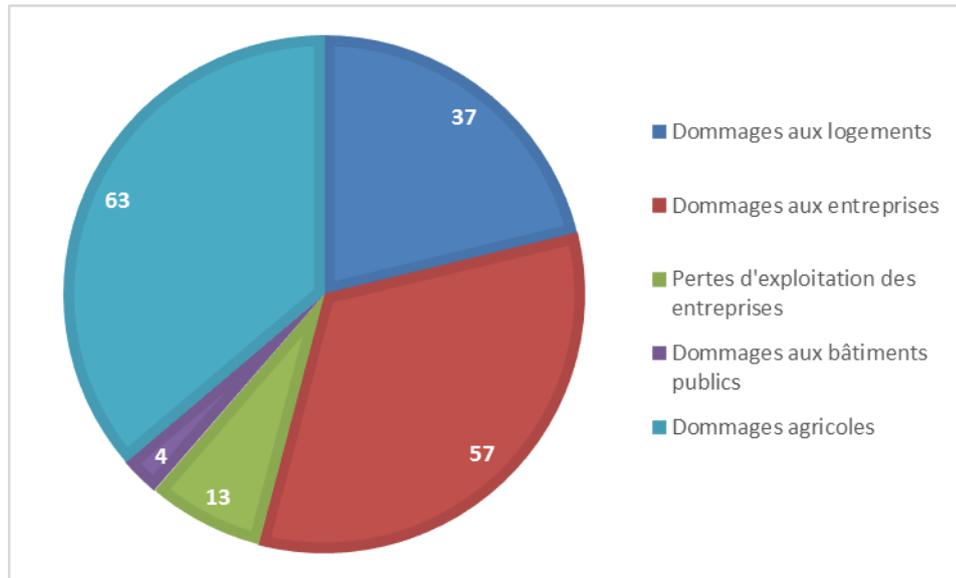


Fig. 7. Dommages (en M€) par types d'enjeux pour Q15* hors delta

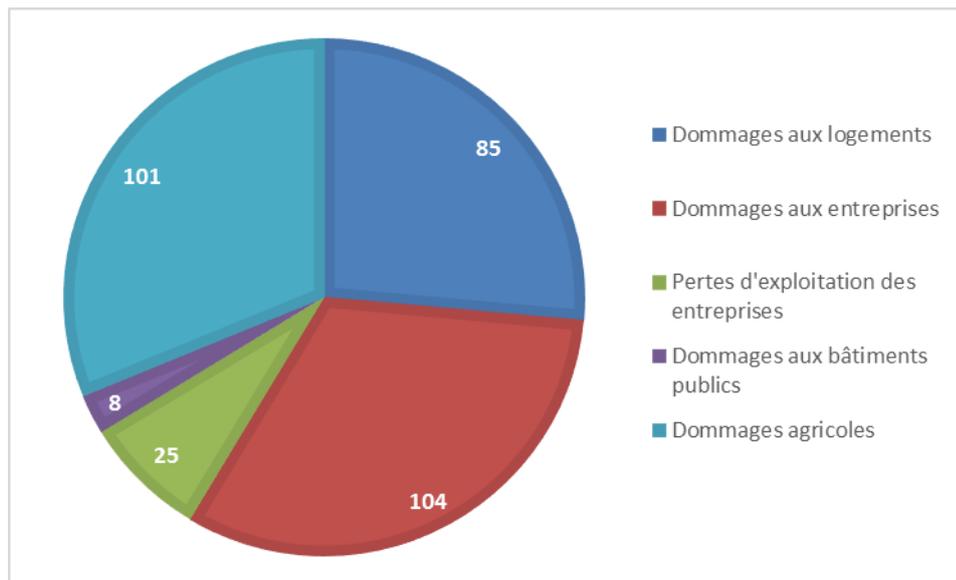


Fig. 8. Dommages (en M€) par types d'enjeux pour Q30

La **part entreprises est très majoritaire**, et représente environ **le double du logement**. Ceci correspond à l'atteinte de zones plus urbanisées par ces niveaux de crues. Le seuil est nettement marqué même si les dommages ne sont pas estimés sur la zone du delta du fait du manque de données sur les aléas pour Q70*.

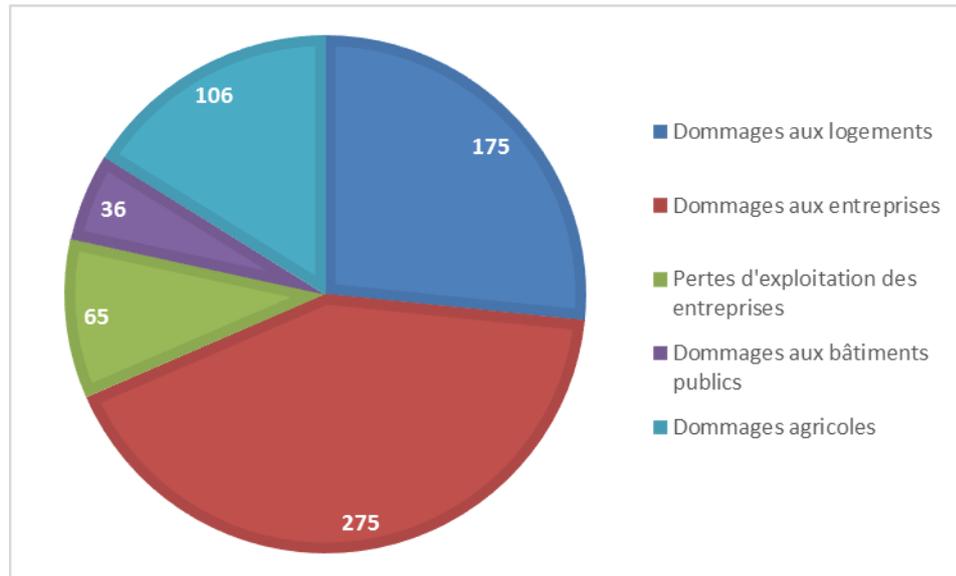


Fig. 9. Dommages (en M€) par types d'enjeux pour Q70* hors delta

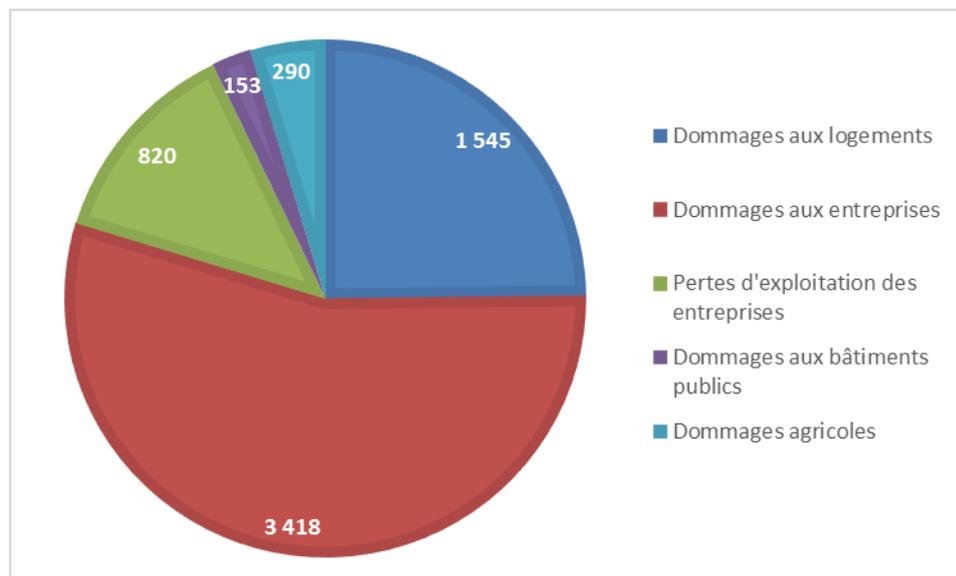


Fig. 10. Dommages (en M€) par types d'enjeux pour Q200

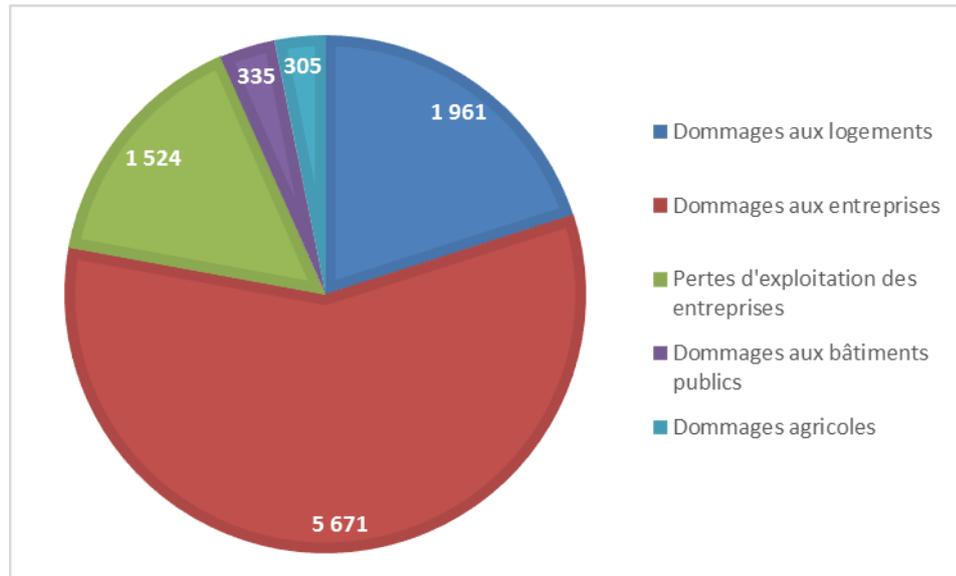


Fig. 11. Dommages (en M€) par types d'enjeux pour Q1000

Les résultats démontrent l'importance particulière de la vulnérabilité des entreprises par rapport aux autres dommages. Le dommage moyen annuel calculé sur le Rhône représente 90M€ / an (le calcul est approché du fait des données partielles sur le delta). Sur ce DMA, **plus de la moitié est liée aux entreprises, voire les 2/3** si on considère les pertes d'exploitations.

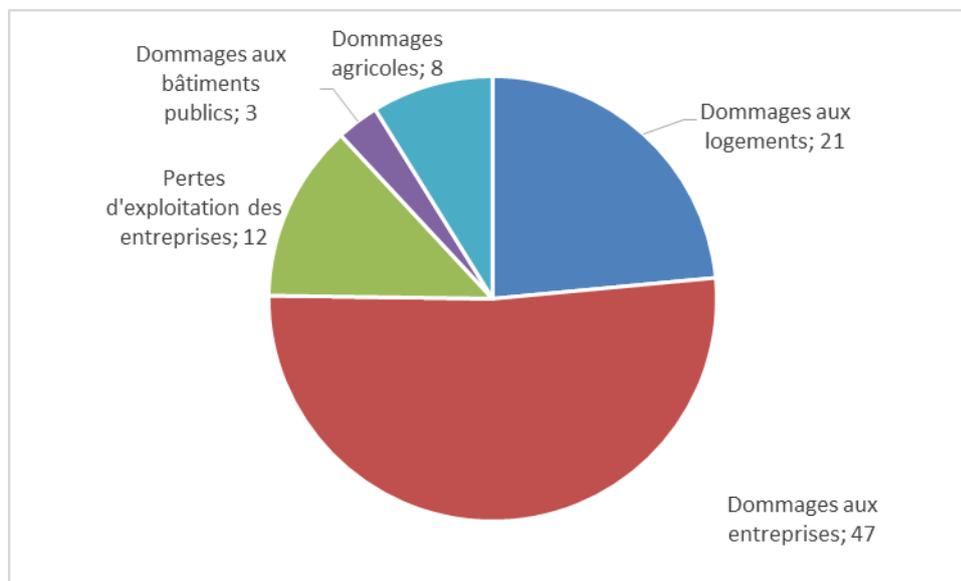
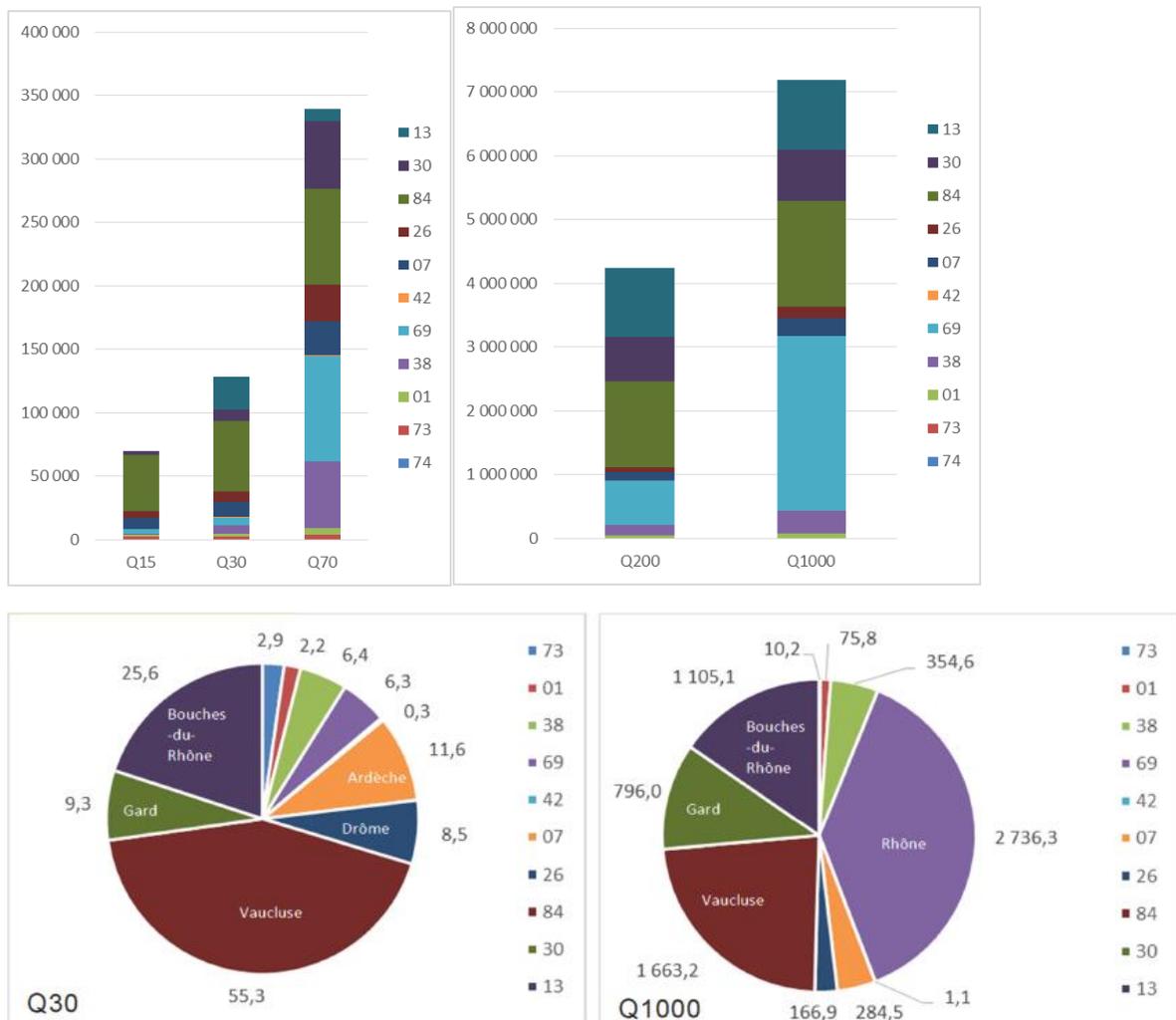


Fig. 12. DMA à l'échelle du Rhône (en M€) (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

Le dommage annuel moyen des entreprises est de 70M€/an (cumul des estimations en dommages directs et pertes d'exploitations), à l'échelle du Rhône : ce chiffre est particulièrement élevé.



**Fig. 13. Dommages aux entreprises par départements à l'échelle du Rhône
(en M€ - échelles différentes crues fréquentes – crues importantes)
(RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)**

Tous les départements sont concernés. Les départements les plus touchés sont :

- les départements du Vaucluse, et de l'Ardèche dans une certaine mesure, pour les crues fréquentes,
- les départements du delta (Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône) pour les crues moyennes,
- auxquels s'ajoute le département du Rhône pour la crue exceptionnelle, du fait de l'atteinte du territoire de l'agglomération lyonnaise.

Ces résultats en dommages rejoignent l'analyse des impacts en nombre d'établissements et d'emplis par département.

Même si les dommages aux entreprises soulèvent la question des incertitudes dans l'évaluation et apparaissent particulièrement élevés, les estimations sont telles que cette vulnérabilité reste prioritaire outre les questions de méthodes.

2.3. VISION GLOBALE A L'ECHELLE DU RHONE

2.3.1. Activités

Les activités ont été analysées par rapport aux catégories NAF indiquées dans la base SIRENE (libellé de niveau 1). Les activités les plus représentées (en nombre d'entreprises) sont :

- **Activités immobilières** : location de biens immobiliers, agences immobilières, ...

L'importance de cette activité est à relativiser compte tenu du grand nombre d'établissements de type SCI, dont la vulnérabilité n'est pas liée directement à l'exposition aux inondations, bien que les biens généralement à proximité puissent effectivement y être exposés et vulnérables.

- **Commerces et réparation automobiles** : tous commerces alimentation, habillement, aménagement), marché, garages, ...
- **Construction** : maçonnerie, ...
- **Santé et social** : médecins, infirmier.e.s, ...
- **Hébergement et restauration** : hôtels, restaurants, ...
- **Activités spécialisées** : archi, gestion, comptable, BE, ...
- **Activités de soutien** : administratif
- **Industrie manufacturière** : divers alimentaire, construction, aménagement, ...

Tabl. 5 - Nombre d'établissements impactés, par crue et par activités (RQ : Q70*, * : hors delta)

	Q15	Q30	Q70	Q200	Q1000
Activités immobilières	212	425	776	7458	9649
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	85	187	431	4421	6280
Construction	89	174	383	2892	4114
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	37	75	189	2134	3174
Santé humaine et action sociale	81	96	203	1902	2744
Hébergement et restauration	65	93	197	1799	2374
Activités de services administratifs et de soutien	33	65	148	1534	2244
Industrie manufacturière	35	72	157	1101	1553
Autres activités de services	20	49	122	1148	1473
Activités financières et d'assurance	16	21	73	809	1225
Transports et entreposage	5	15	33	524	933
Information et communication	6	18	47	486	805
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	22	37	56	339	390
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	10	15	94	154
Enseignement	1	1	4	59	81
Industries extractives	2	4	4	13	18
Arts, spectacles et activités récréatives				2	3

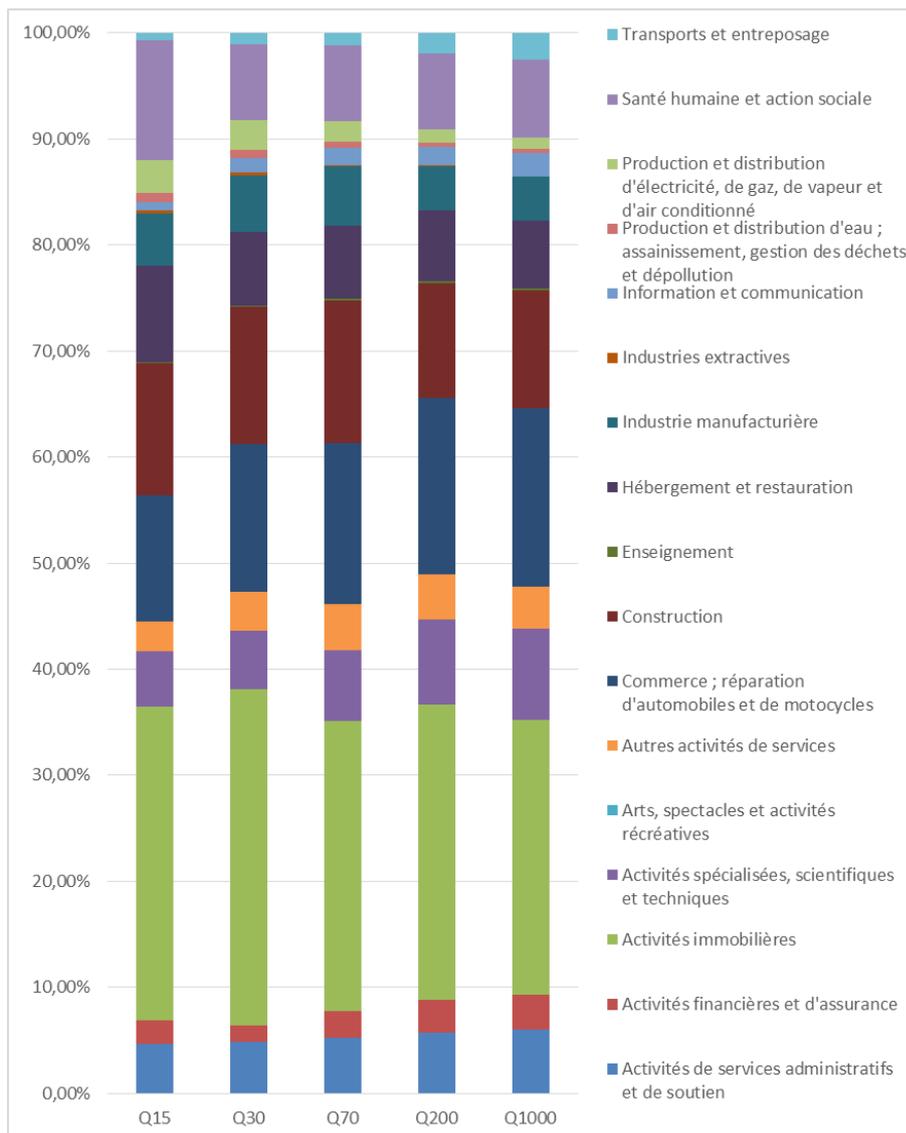


Fig. 14. Répartition des établissements par activités (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

Quelles que soient les crues et quels que soient les départements, les mêmes activités (citées ci-dessus) sont exposées.

Globalement, les activités exposées présentent des proportions stables suivant les crues. Certaines, activités varient légèrement (quelques %) ; elles sont relativement plus exposées que les autres activités si le % pour les crues fréquentes est plus important que celui pour les crues rares et relativement moins exposées que les autres activités si le % pour les crues fréquentes est moins important que pour les crues rares. C'est le cas pour : dans la mesure où leur % est plus ou moins important pour les crues fréquentes ou rarers, comme

- Les activités immobilières sont relativement plus exposées que les autres activités (30% pour Q15* à 26% pour Q1000)
- Les activités d'hébergement et de restauration sont relativement plus exposées (9% pour Q15* à 6,5% pour Q1000)
- Les commerces et réparation d'automobiles et de motocycles sont relativement moins exposés (12% pour Q15* à 17% pour Q1000)
- Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont relativement moins exposées (5% pour Q15* à 8,5% pour Q1000)

Ceci est certainement lié à la présence de logements sans activités pour les zones inondables les plus exposées et à l'attrait de la proximité du fleuve pour les activités d'hébergement et de restauration. A l'inverse les centres bourgs ou les zones d'activités où sont présents les commerces, les garages, les bureaux sont exposés pour des crues moins fréquentes.

Compte tenu des faibles variations en nombre et en %, cela ne présente pas de variation particulière de la vulnérabilité globale.

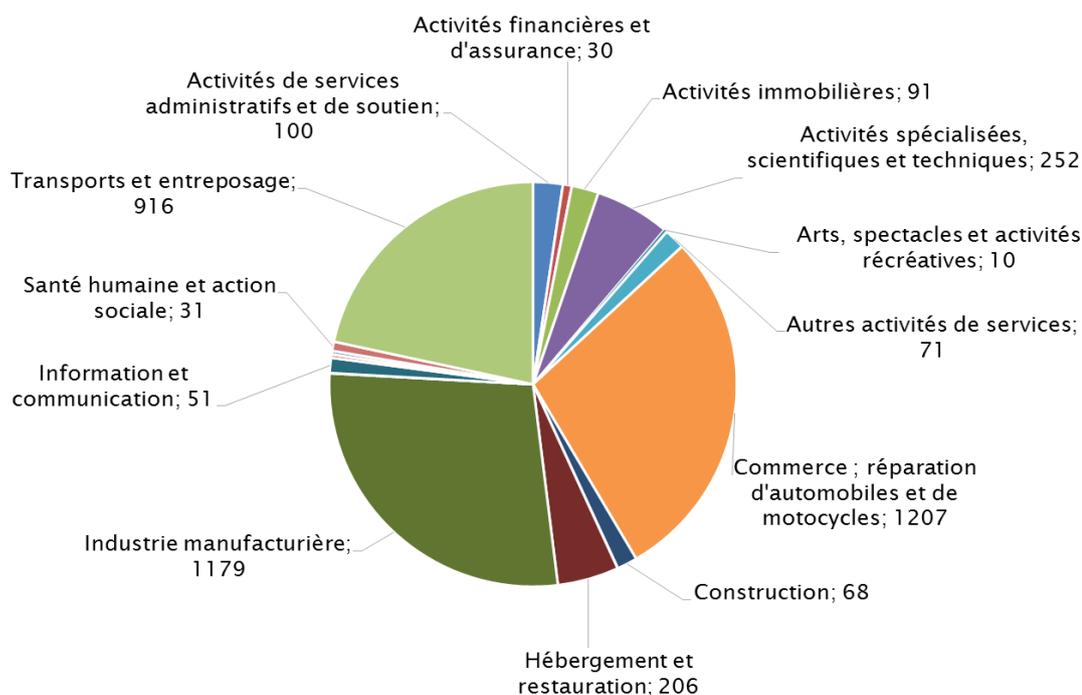


Fig. 15. Répartition des dommages par activités (pour Q200)

L'analyse des dommages par activités indique les mêmes types d'activité, mais dans un ordre différent.

- **Commerces et réparation automobiles, industrie manufacturière et transport et entreposage**: les 3 activités les plus dommageables avec plusieurs centaines de millions d'euros pour des crues de type Q200
- **Activités spécialisées, hébergement et restauration et activités immobilières** : sont également des activités représentant un potentiel de dommages important (de l'ordre de 100M€ pour Q200).

Ces résultats en dommages sont à manipuler avec précaution compte tenu des approximations faites dans l'évaluation des dommages. Par exemple, compte tenu des équipements, il paraît normal que l'industrie manufacturière soit une activité dommageable. Cependant pour le transport/entreposage, cela est moins évident compte tenu de la présence temporaire des stocks et des véhicules. A l'inverse, un site de transport inondé peut avoir des effets bien au-delà de son site (entreprises / commerces en attente, etc.). Il convient de les considérer globalement et de les adosser au nombre d'établissements et d'emplois pour une meilleure représentativité de la vulnérabilité des activités économiques.

Les activités exposées sont des activités représentatives du tissu économique français moyen, il n'y a pas de filière particulièrement exposée. En revanche il s'agit d'un tissu local, très important dans la vie quotidienne du territoire (commerces, santé, ...) voire dans le retour à la normale (construction).

2.3.2. Installations classées pour la protection de l'environnement

Au-delà du type d'activités, certains sites peuvent générer en cas d'inondation des effets spécifiques liés à la présence de produits ou de process particuliers.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) représentant un danger potentiel (régime d'enregistrement ou supérieur) qui sont exposées aux inondations du Rhône varient de 10 établissements en Q15* à 145 établissements en Q1000.

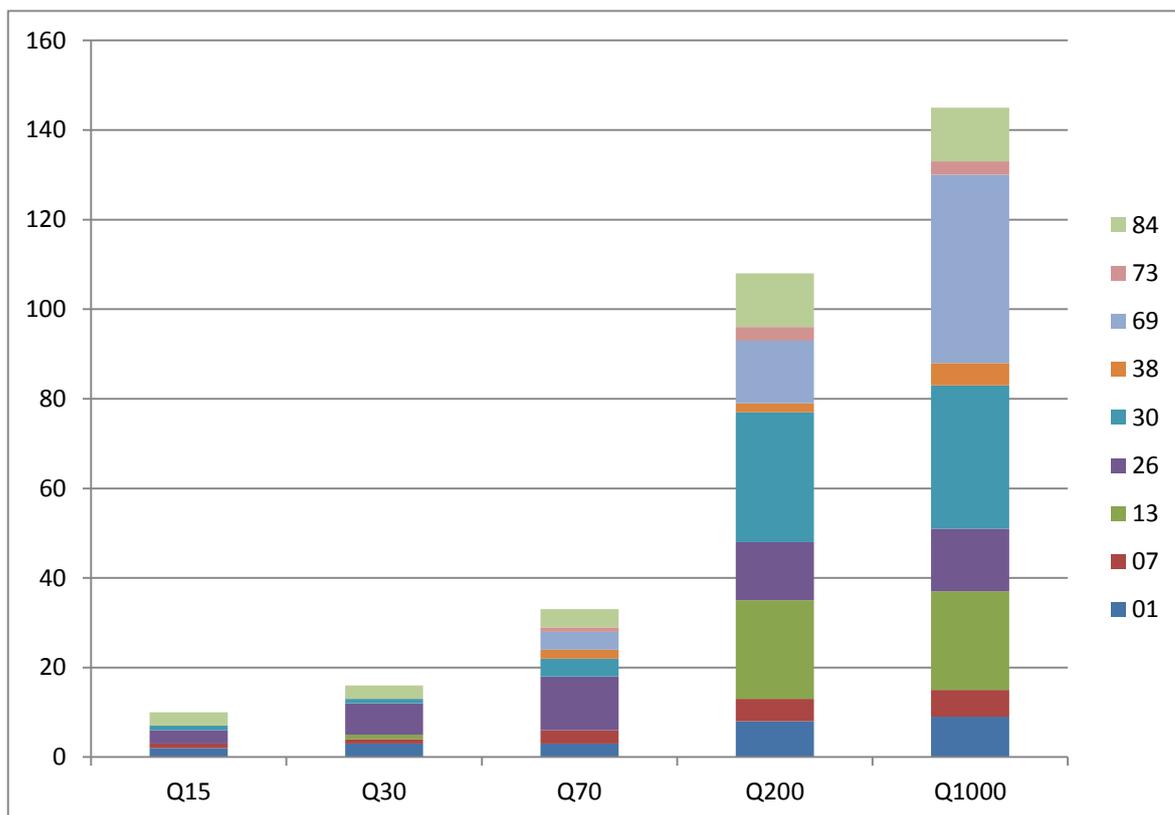


Fig. 16. Nombre d'ICPE exposées aux crues du Rhône, par département (RQ : Q15, Q70 hors delta)

Dans la série de crues étudiées, il existe deux seuils :

- Pour le passage de la Q70* à la Q200, le nombre d'installations triple sur l'ensemble de la zone d'étude, passant de 33 à 108 ; cela est aussi à mettre en rapport, notamment pour le Gard avec l'inondation de zones à l'arrière d'ouvrages compte-tenu des hypothèses de défaillance considérées.

**ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE EN PARTICULIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

- Pour le passage de la Q200 à la Q1000, le nombre d'installations triple sur le département du Rhône (il est quasiment le seul département à avoir une augmentation marquée entre Q200 et Q1000). Cela correspond en partie à l'extension des zones inondables au niveau des zones industrielles à proximité de Lyon (vallée de la chimie au sud de Lyon, Oullins, Pierre-Bénite, Feyzin).

Tabl. 6 - Type d'ICPE en zone inondable pour les 5 crues (RQ : Q15, Q70 hors delta)

		Enregistrement	Autorisation (hors Seveso seuil bas)	Autorisation (Seveso seuil bas)	Autorisation avec servitude d'utilité publique (Seveso seuil haut)	Total
	Q15					
74	Haute-Savoie	-	-	-	-	-
73	Savoie	-	-	-	-	-
01	Ain	-	2	-	-	2
69	Rhône	-	-	-	-	-
38	Isère	-	-	-	-	-
42	Loire	-	-	-	-	-
07	Ardèche	-	1	-	-	1
26	Drôme	-	3	-	-	3
84	Vaucluse	1	2	-	-	3
30	Gard	1	-	-	-	1
13	Bouches-du-Rhône	-	-	-	-	-
	Total	2	8	-	-	10

		Enregistrement	Autorisation (hors Seveso seuil bas)	Autorisation (Seveso seuil bas)	Autorisation avec servitude d'utilité publique (Seveso seuil haut)	Total
	Q30					
74	Haute-Savoie	-	-	-	-	-
73	Savoie	-	-	-	-	-
01	Ain	-	3	-	-	3
69	Rhône	-	-	-	-	-
38	Isère	-	-	-	-	-
42	Loire	-	-	-	-	-
07	Ardèche	-	1	-	-	1
26	Drôme	-	7	-	-	7
84	Vaucluse	1	2	-	-	3
30	Gard	1	-	-	-	1
13	Bouches-du-Rhône	-	1	-	-	1
	Total	2	14	-	-	16

		Enregistrement	Autorisation (hors Seveso seuil bas)	Autorisation (Seveso seuil bas)	Autorisation avec servitude d'utilité publique (Seveso seuil haut)	Total
	Q70					
74	Haute-Savoie	-	-	-	-	-
73	Savoie	-	1	-	-	1
01	Ain	-	3	-	-	3
69	Rhône	2	2	-	-	4
38	Isère	1	1	-	-	2
42	Loire	-	-	-	-	-
07	Ardèche	2	1	-	-	3
26	Drôme	-	12	-	-	12
84	Vaucluse	2	2	-	-	4
30	Gard	1	3	-	-	4
13	Bouches-du-Rhône	-	-	-	-	-
	Total	8	25	-	-	33

**ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE EN PARTICULIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

		Enregistrement	Autorisation (hors Seveso seuil bas)	Autorisation (Seveso seuil bas)	Autorisation avec servitude d'utilité publique (Seveso seuil haut)	Total
	Q200					
74	Haute-Savoie	-	-	-	-	-
73	Savoie	1	2	-	-	3
01	Ain	1	7	-	-	8
69	Rhône	3	10	-	1	14
38	Isère	1	1	-	-	2
42	Loire	-	-	-	-	-
07	Ardèche	2	3	-	-	5
26	Drôme	1	12	-	-	13
84	Vaucluse	3	9	-	-	12
30	Gard	5	21	1	2	29
13	Bouches-du-Rhône	1	18	2	1	22
	Total	18	83	3	4	108

		Enregistrement	Autorisation (hors Seveso seuil bas)	Autorisation (Seveso seuil bas)	Autorisation avec servitude d'utilité publique (Seveso seuil haut)	Total
	Q1000					
74	Haute-Savoie	-	-	-	-	-
73	Savoie	1	2	-	-	3
01	Ain	1	8	-	-	9
69	Rhône	5	32	-	5	42
38	Isère	1	4	-	-	5
42	Loire	-	-	-	-	-
07	Ardèche	2	4	-	-	6
26	Drôme	1	13	-	-	14
84	Vaucluse	3	9	-	-	12
30	Gard	6	23	1	2	32
13	Bouches-du-Rhône	1	18	2	1	22
	Total	21	113	3	8	145

Dans les crues les plus fréquentes (Q15* à Q70*), peu d'ICPE sont touchées (moins de 35) et parmi elles, on ne dénombre aucun site Seveso. Ce sont principalement des installations soumises à autorisation, et quelque unes soumises à enregistrement. Le département le plus exposé est la Drôme. Parmi les ICPE exposées dès la Q15*, la moitié sont des gravières ou des carrières.

Pour les crues plus fortes, les ICPE à autorisation « simple » sont toujours largement majoritaires, mais on voit également apparaître des sites Seveso. On dénombre plus de sites Seveso seuil haut que de sites Seveso seuil bas, et ils se concentrent sur le Rhône, le Gard et les Bouches-du-Rhône. Quant aux ICPE à autorisation simple ou à enregistrement, elles sont principalement présentes sur les mêmes départements, auxquels s'ajoutent la Drôme et la Vaucluse.

Note : la société « Fibre Excellence Tarascon », ICPE Seveso seuil bas, était initialement considérée comme inondable en Q30. Dans le cadre de l'étude ReVITeR sur la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, les acteurs locaux ont relevé une erreur dans la cartographie de la Q30 sur le site Fibre-Excellence : elle ne prenait pas en compte la protection existante et renforcée après 2003 du site. La DREAL de bassin a validé cette modification et par conséquent il n'y a pas d'ICPE Seveso seuil bas avant la Q200.

En terme de sites potentiellement dangereux, il est intéressant de constater qu'aucun site à haut potentiel de danger, avec des atteintes probables au-delà des limites du site, n'est identifié jusqu'au scénario Q200.

Ce constat doit être nuancé pour les sites situés à proximité des zones inondables, potentiellement indirectement concernés : pas d'accès des secours si le site est isolé, coupure électrique pouvant

mettre en défaut les SGS obligatoires (Systèmes de Gestion de la Sécurité) sur des temps longs par exemple.

Un petit nombre de site potentiellement très dangereux pourrait représenter une priorité d'action spécifique.

Une liste des entreprises concernées a été établie et sera diffusée par le pôle Plan Rhône aux services concernés afin de vérifier l'exposition du site et la prise en compte du risque inondation dans les études de danger et les consignes d'exploitation.

2.3.3. Taille des entreprises

Les très petites entreprises représentent la grande majorité des entreprises concernées, quelles que soient les crues et les départements. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent plus de 90% des entreprises.

Cela tient d'une part à la typologie des entreprises en France ; mais également au fait que les territoires touchés sont assez peu des zones d'activités, mais plutôt des zones urbanisées périphériques avec une mixité de l'habitat et de petites entreprises, soit du tissu local (commerce, santé,...) soit présentes à proximité de l'habitat (construction, ...).

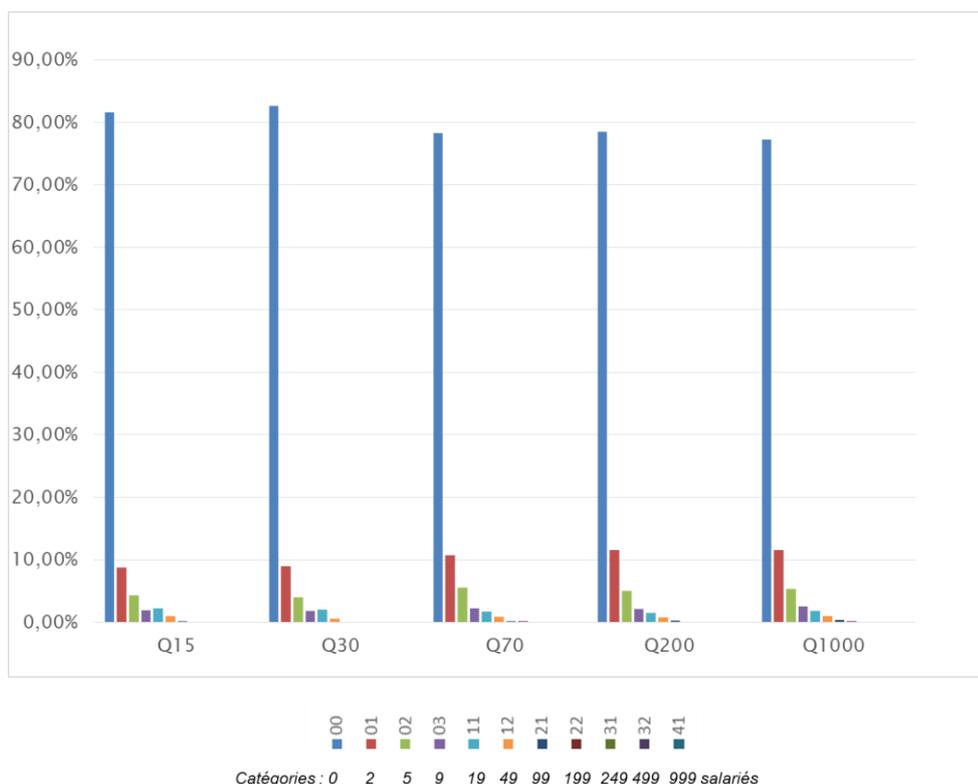


Fig. 17. Répartition des entreprises par effectifs (nombre d'établissement par tranche d'effectif) (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

nombre total d'établissements	Q15*	Q30	Q70*	Q200	Q1000
Total	715	1342	2838	26715	37214

	01	07	13	26	30	38	69	84	Total
Q15		1		1			1	5	8
Q30		1	1	1			1	5	9
Q70		1		5	5	4	16	8	39
Q200	9	13	73	6	47	19	48	115	330
Q1000	12	22	74	9	55	38	248	131	589

Fig. 18. Répartition des entreprises de plus de 20 salariés par département suivant les types de crues (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

Les entreprises de plus de 20 salariés sont d'une dizaine à quelques dizaines pour les crues fréquentes à intermédiaires, et de quelques centaines pour les crues rares. Cela représente quelques dizaines par département pour les départements concernés. Les départements globalement les plus exposés sont ceux qui présentent le plus d'entreprises de plus de 20 salariés. Il s'agit pour la très grande majorité d'établissements de moins de 50 salariés.

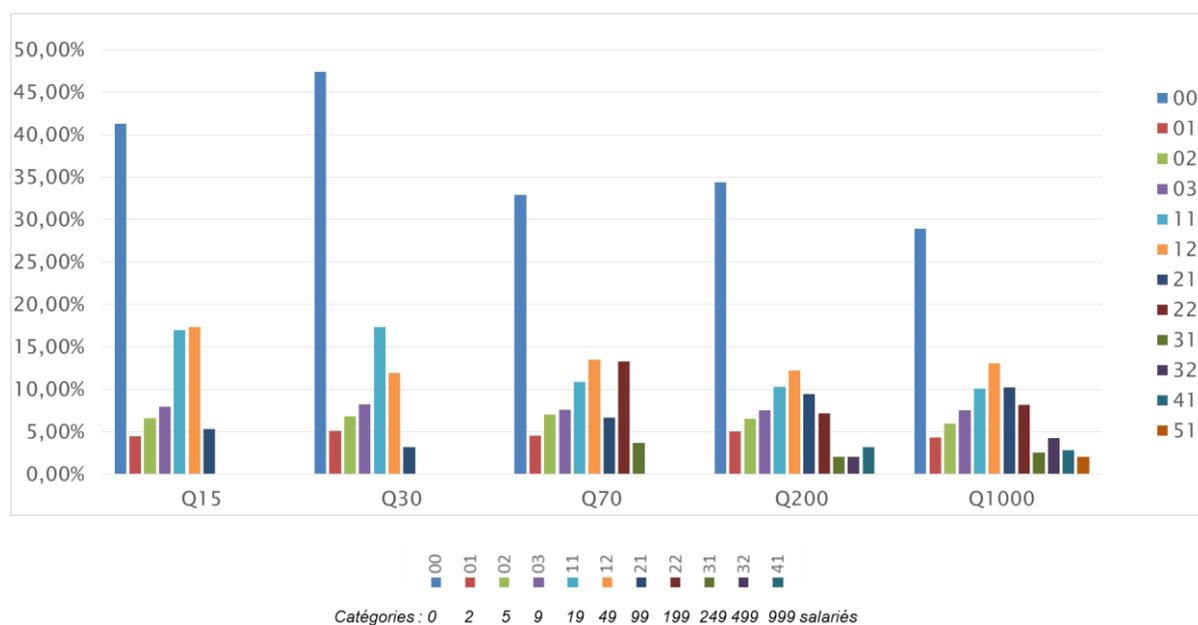


Fig. 19. Répartition des emplois par taille d'entreprise (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

nombre total emplois	Q15*	Q30	Q70*	Q200	Q1000
Total	1411	2340	6759	60963	99442

Les emplois se répartissent entre les entreprises de moins de 10 salariés pour moitié et les entreprises de plus de 10 salariés pour l'autre part.

Plus les crues sont d'occurrence faible et plus la proportion de plus grosses entreprises est importante.

Ceci est à rapprocher de l'atteinte de zones très denses en activités, non exposées pour les crues plus faibles.

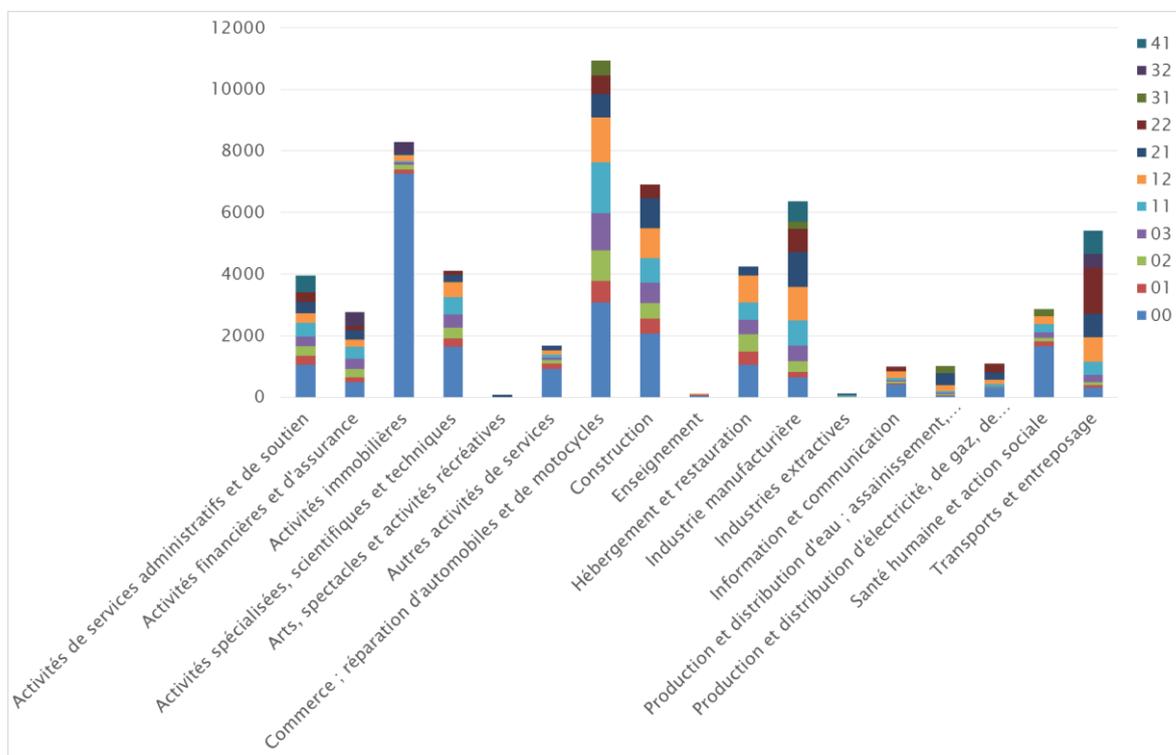


Fig. 20. Nombre d'emplois par activité et par taille d'entreprise (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

On retrouve également, pour les différentes activités, une répartition des emplois dans des entreprises de taille différente, même si certaines activités sont plus le fait de petits établissements (santé, immobilier, ...) et d'autres d'établissements plus importants (construction, industrie manufacturière).

En moyenne, sur les différents niveaux de crues étudiés, les dommages se répartissent pour moitié entre les entreprises de moins de 10 salariés et les entreprises de plus de 10 salariés.

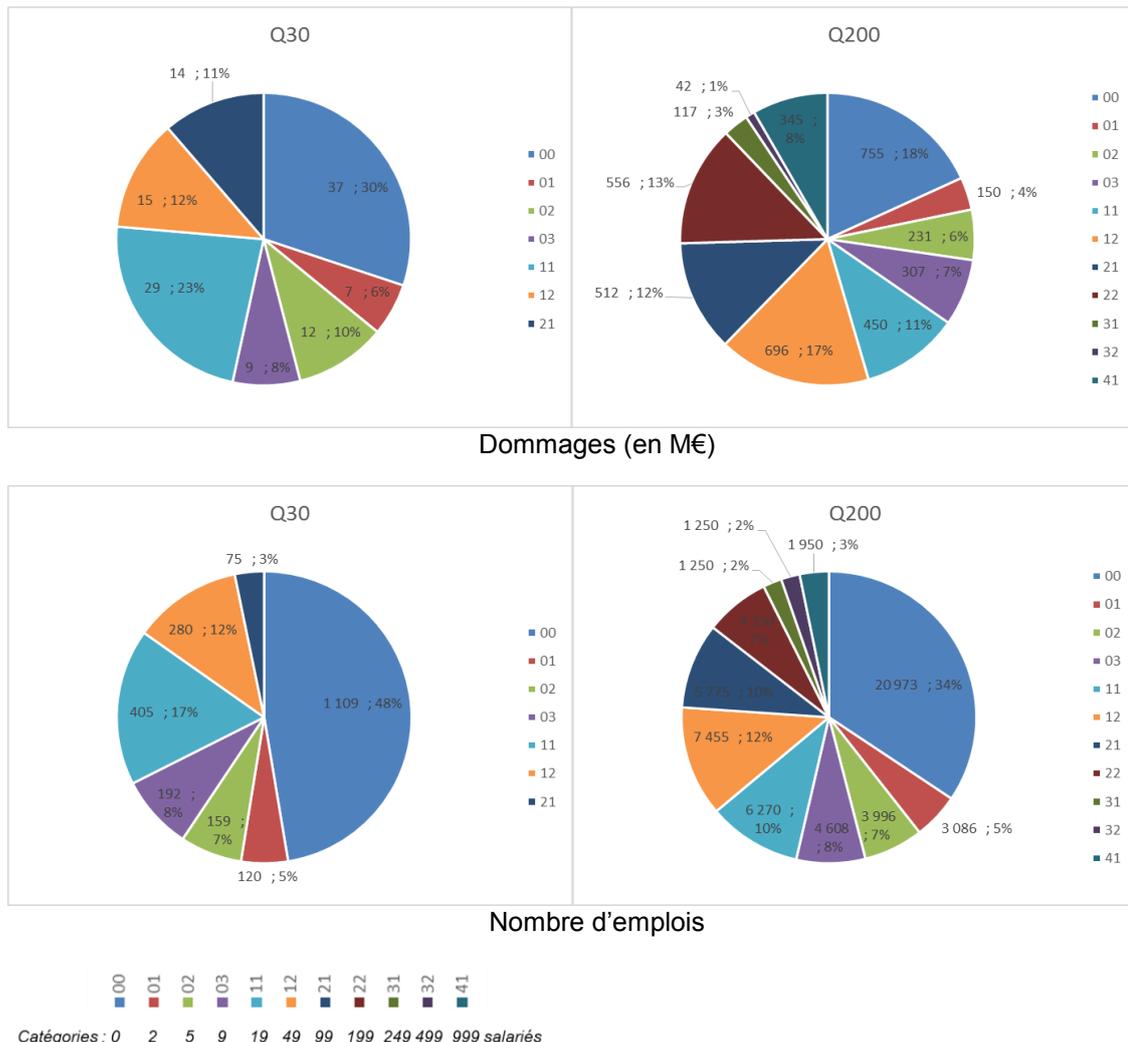


Fig. 21. Dommage et nombre d'emplois par taille d'entreprise (RQ : Q15* et Q70*, * : hors delta)

En résumé :

- Pour les crues fréquentes (type Q30), les entreprises de moins de 10 salariés représentent plus de 97% des entreprises exposées, 60% des emplois concernés et plus de 50% des dommages.
- Pour les crues importantes (type Q200 ou Q1000), les entreprises de plus de 10 salariés représentent 50% des emplois concernés et près de 70% des dommages

La typologie des tailles d'entreprises et de leurs activités ne permettent pas d'identifier de types d'entreprises ou de filières particulièrement vulnérables.

2.4. PROPOSITION DE TYPOLOGIES POUR DEFINIR UNE PRIORISATION D' ACTIONS A L'ECHELLE DU RHONE

2.4.1. La vulnérabilité au risque inondation au sein d'une entreprise

La vulnérabilité des activités économiques est liée à de nombreux effets potentiels :

- Vulnérabilité par dommages directs :
 - Atteintes des bâtiments,
 - Destruction des équipements spécifiques (outils de production, matériel informatique, véhicules...)
 - Endommagements des stocks de matières premières ou des stocks de produits finis
 - Destruction de connaissance et de données (numériques ou papiers)
- Vulnérabilités par dommages indirects :
 - Effets dominos de type pollution liée à l'inondation, départ de feu suite à court-circuit lors du retour de l'électricité,...
- Vulnérabilités induites :
 - Les dépendances aux réseaux physiques : réseaux de transport, de télécommunications, d'eau potable, de gaz
 - Les dépendances à un réseau économique : si les sous-traitants d'une entreprise, ou ses clients, ou encore ses services de livraison sont en zone inondable, l'activité est perturbée.
 - Les employés : si les employés habitent en zone inondable, ils cessent leur activité pour s'occuper de leur situation personnelle.

Ces vulnérabilités indirectes peuvent causer des interruptions d'activités, même si l'entreprise est en dehors de la zone inondable. Elles sont très marquées et constituent une caractéristique importante de la vulnérabilité des entreprises.

Une autre spécificité est l'extrême variété des cas de figures rencontrées, ce qui traduit la variété de tissu économique français :

- Domaine d'activité : activités commerciales, services à la personne, industrie,... : selon le champ d'activité concerné, les outils de production (d'un simple ordinateur à une machine-outil complexe), l'environnement de travail (dépendances à des sous-traitants, par exemple), ne sont pas les mêmes,
- Nombre de salariés : les possibilités pour faire face à une crue sont très différentes selon les moyens humains disponibles. Ainsi, les entreprises de très petite taille (quelques salariés) ont des ressources très différentes des grosses entreprises, qui ont généralement un service dédié à la sécurité et à la maintenance de leur site.
- Importance de la proximité du cours d'eau pour le maintien de l'activité (cas des industriels artisans ou entreprises qui ont besoin d'eau brute pour leur process / leur production ou assurer la sécurité (refroidissement...), cas des guinguettes, ou des loueurs de canoës...).

Ces éléments analysés au travers d'indicateurs de nombre d'établissements, d'emplois, de dommages potentiels, de taille (effectif) et de types d'activité font le lien avec la vulnérabilité globale à l'échelle du Rhône et la priorisation des actions.

2.4.2. La vulnérabilité au risque inondation des activités économiques à l'échelle du Rhône : quelles priorités ?

En termes de priorités géographiques, il se dégage :

- la dizaine de communes les plus touchées pour les crues fréquentes (plus de 50 entreprises par commune – voir Fig. 4) :
 - Sablons (Isère)
 - Guilherand – Granges, Pierrelatte (Drôme)
 - Lapalud, Lamotte-du-Rhône, Caderousse, Avignon (Vaucluse)
 - Boulbon, Tarascon (Bouches-du-Rhône)
- les départements les plus touchés pour les crues intermédiaires : Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône, ainsi que l'Isère, l'Ardèche et la Drôme dans une certaine mesure
- auxquels s'ajoute le Rhône pour la crue exceptionnelle, du fait de l'atteinte du territoire de l'agglomération lyonnaise.

Les actions seront à différencier en fonction du type d'atteintes : des mesures de type travaux sont certainement à préconiser pour les entreprises très exposées, alors que sur l'agglomération lyonnaise, face à la probabilité faible de la crue mais la lourdeur des conséquences des actions plus organisationnelles seront probablement à prévoir.

Pour ce qui est de la typologie des activités économiques en vue d'une priorisation, la situation est assez homogène pour tous les types de crues et tous les départements :

- Les entreprises sont représentatives du tissu économique national, avec de nombreuses très petites entreprises (< 10 salariés) dédiées aux services aux particuliers : activités immobilières (25%), commerces (15-20%), construction (10-15%), santé-social (5-10%), hébergement-restauration (5-10%), activités spécialisées (5-10%), industrie manufacturière (5%),
- Les entreprises <10 salariés représentent plus de 90% des entreprises exposées
- En moyenne, les dommages estimés et les emplois concernés sont répartis pour moitié entre entreprises <10 salariés et entreprises > 10 salariés
- Pour les crues fréquentes (type Q30), les entreprises <10 salariés représentent 97% des entreprises exposées / 60% des emplois concernés / + de 50% des dommages
- Pour les crues importantes (type Q200 / Q1000), les entreprises > 10 salariés représentent 50% des emplois concernés / près de 70 % des dommages

La priorisation par filière n'apparaît donc pas pertinente.

En revanche, il conviendrait de cibler à la fois les petites entreprises, qui demande des actions de masse pour être efficace et les grandes entreprises, pour lesquels des actions plus individualisées peuvent être conduites.

S'agissant des entreprises pouvant générer le plus de dommages, les entreprises auprès desquelles des actions spécifiques (car peu nombreuses) peuvent être conduites seraient :

- Les ICPE, il peut s'agir d'une simple vérification car le scénario inondation est peut-être déjà pris en compte dans les études de danger (EDD) de ces établissements, ou cela peut être demandé à l'occasion de la mise à jour réglementaire de cette EDD suivant la réglementation ICPE ;
- La liste des 50 entreprises générant le plus de dommages a pu être établie ; cette liste fera l'objet des vérifications auprès des services concernées (compte tenu des incertitudes de la base SIRENE) avant d'être démarchées individuellement.

3. COMMENT AGIR POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES ENTREPRISES

3.1. NE PAS IMPLANTER LES ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE ?

Bien que cette étude concerne plus particulièrement les enjeux existants, il est nécessaire de rappeler que le plus simple pour réduire la vulnérabilité aux inondations est de limiter les enjeux en zone inondable. Dans les faits, cette évidence...n'est pas si simple. Les PPRI réglementent en ce sens, mais d'une part de nombreuses zones inondables sont déjà urbanisées ou industrialisées au moment où le PPRI/PSS/PER est approuvé. D'autre part, il est fréquent que dans des zones d'aléa faible et déjà urbanisée, la création de nouvelles activités économiques soit autorisée, sous contrainte de certaines mesures de réduction de la vulnérabilité. Les réglementations liées aux logements sont souvent plus contraintes, l'installation d'activités étant favorisée par rapport à la création d'habitations en zone inondable. Dans la pratique, de nombreuses entreprises sont installées en zone inondable.

Suite aux inondations catastrophiques de décembre 2003 dans la vallée du Rhône, les services de l'Etat ont élaboré en juillet 2006 une doctrine commune pour les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du fleuve Rhône et de ses affluents à crue lente. Habitation et activités économiques y sont mises au même plan. Il est par contre prévu une réglementation spécifique des établissements sensibles et de ceux relevant de la réglementation ICPE.

Nature de la construction	Type d'intervention	Zone d'expansion des crues non ou peu urbanisée	Centres urbains		Autres zones urbanisées	
			Aléa modéré	Aléa fort	Aléa modéré	Aléa fort
Construction d'habitation, de bâtiments agricoles, industriels ou d'activité	Nouvelle	Interdit (1)	Prescriptions	Interdit (5)	Prescriptions	Interdit
	Reconstruction	Interdit (2)	Prescriptions	Interdit (2), sauf si (5)	Prescriptions	Interdit (2)
	Extension	Prescriptions (3, 6)	Prescriptions (3)	Prescriptions (3, 6)	Prescriptions (3)	Prescriptions (3, 6)
	Aménagement	Prescriptions (4, 6)	Prescriptions (4)	Prescriptions (4, 6)	Prescriptions (4)	Prescriptions (4, 6)
Etablissements de secours		Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Etablissements sensibles	Nouvelle, et reconstruction	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
	Extension	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
	Aménagement	Prescriptions (4, 6)	Prescriptions (4)	Prescriptions (4, 6)	Prescriptions (4)	Prescriptions (4, 6)
Equipements publics	Tout type	Interdit ou Prescriptions (6, 7)	Prescriptions	Interdit	Prescriptions	Interdit
Campings (8)	Nouveau ou extension	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit

- 1: avec possibilités de construction pour les activités agricoles sous réserve d'une réflexion complémentaire.
 2: si la construction a été détruite par une inondation.
 3: extension limitée à préciser dans chaque règlement.
 4: aménagement n'entraînant pas une augmentation de la vulnérabilité.
 5: sauf opération nouvelle, intégrant la réduction de la vulnérabilité globale.
 6: moyennant des zones refuges, si on est en zone d'aléa fort.
 7: interdit en aléa fort, prescriptions en aléa modéré.
 8: pour les campings existants, mise aux normes possible (sanitaires), sous réserve de diminuer le nombre d'emplacement en zone inondable.

Fig. 22. Doctrine commune pour l'élaboration des PPRI du Rhône, juillet 2006, synthèse des règlements

Parfois, des projets d'extension, ou la destruction des outils de production (par une crue, ou un incendie, par exemple) peuvent être des opportunités pour relocaliser des entreprises en dehors de la zone inondable. Cela peut se produire si le risque inondation a bien été identifié comme une menace pour la pérennité de l'activité, mais également si les opportunités foncières et économiques concourent au projet. Néanmoins, n'oublions pas qu'en raison des vulnérabilités induites, ces entreprises peuvent tout de même demeurer vulnérables...mais vraisemblablement moins qu'en étant directement impactée.

3.2. POUR LES ENTREPRISES DEJA EN ZONE INONDABLE, PRENDRE DES MESURES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE ?

3.2.1. Un préalable absolu : connaître le caractère inondable de l'entreprise et se préoccuper du risque encouru

Avant tout démarrage d'une quelconque stratégie de réduction de la vulnérabilité à l'échelle de l'entreprise, il est nécessaire que les responsables des activités économiques connaissent le caractère inondable ou non de leur activité.

Ce préalable est une réelle difficulté. Comme pour les logements, différents processus sont en cause : déni du risque, incrédulité de la possibilité d'une crue. Ce dernier point est particulièrement fort dans les zones inondables protégées par des digues et qui ne connaissent donc de crues fréquentes de faible ampleur. Le long du Rhône, de nombreuses personnes ne connaissaient pas le caractère inondable de leur habitation avant la crue.

Pour les entreprises, l'absence de connaissance du risque inondation est accentuée par le turn-over des effectifs salariés et des chefs d'entreprises (faible ancrage territorial), et aussi par le fait que peu d'entreprises sont propriétaires de leurs locaux d'activité.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'outils spécifiques pour l'information des activités économiques, ce qui n'empêche pas de s'appuyer sur les autres outils de sensibilisation existants :

- Information acquéreur locataire,
- PPRI/PSS/PER et les PLU qui les appliquent,
- informations relayées par les mairies : DICRIM, réunions d'information,
- repères de crue in situ,
- actions locales menées à l'échelle des villes ou intercommunalités.

3.2.2. Faire des diagnostics de réduction de la vulnérabilité

Une fois le caractère inondable du site et de l'activité économique établis, le choix des mesures à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité est déterminant. Il est alors intéressant de réaliser un **diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de l'entreprise**. Ce diagnostic doit permettre de déterminer les conséquences prévisibles d'une inondation sur l'activité de l'entreprise et les impacts sur les activités stratégiques. Ce bilan permet d'identifier les mesures pertinentes d'ordre technique et/ou d'ordre organisationnel que l'entrepreneur pourra mettre en œuvre dans le but de faciliter la sauvegarde des personnes, réduire les dommages que l'activité est susceptible de subir en cas d'inondation, favoriser le redémarrage rapide de l'activité et limiter les risques de sur-endommagement sur le territoire environnant (pollutions, épidémies...).

Le diagnostic est un outil intéressant pour cibler les mesures vraiment utiles, et il s'agit également d'un vecteur de sensibilisation très important. Les échanges permettent de transmettre des retours d'expérience, d'anticiper sur les conséquences potentielles pour l'entreprise. De même, les sources d'information officielle sur les crues sont très souvent méconnues des entreprises et industriels (prévision : Vigicrue, quelle station sert de référence pour mon site, alerte : des outils existent sur différents territoires à l'initiative des collectivités). Tous ces éléments aident à rendre plus concret le risque inondation et à mieux l'anticiper.

La construction d'un diagnostic

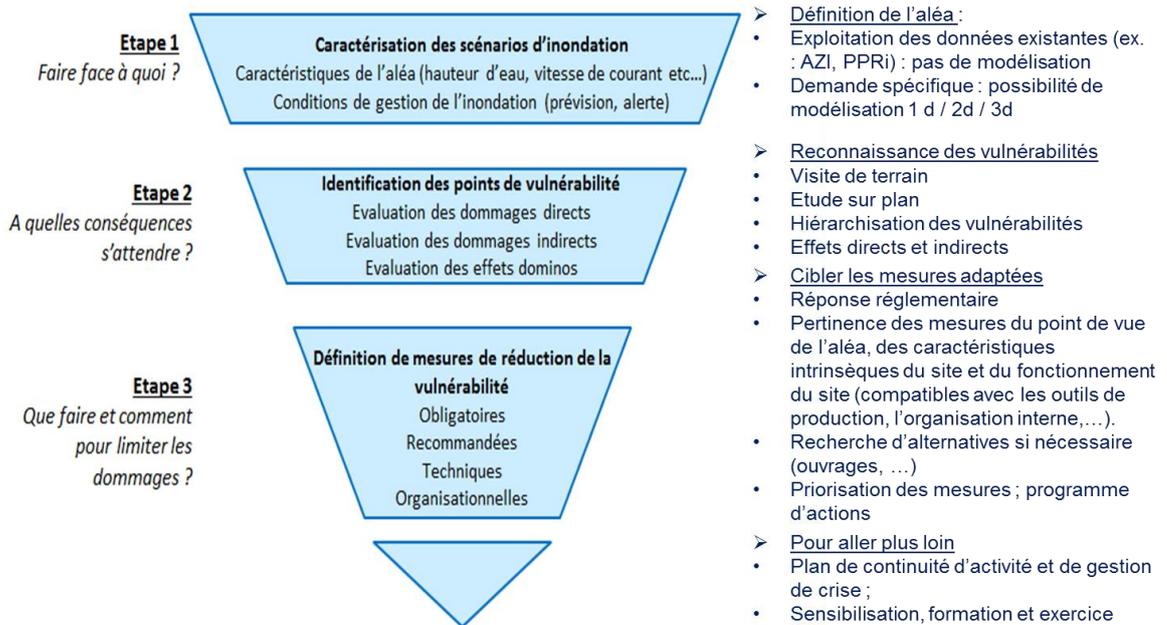


Fig. 23. Construction d'un diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation d'une entreprise

Les mesures préconisées sont d'ordre :

- **Techniques** : par la mise en place d'actions de réduction de vulnérabilité structurelles qui pourront être regroupées dans un plan de travaux de réduction de vulnérabilité. On distinguera les solutions temporaires ou semi-temporaires (ex. : déplacer des véhicules, mise en place de batardeaux,...) et des solutions pérennes (ex. : mise hors d'eau d'installation, mur de protection localisé,...) ;
- **Organisationnelles** : par la mise en place d'actions relatives à la planification de la gestion de l'inondation (**gestion de crise**) et de retour à la normale.

Il est également différencié :

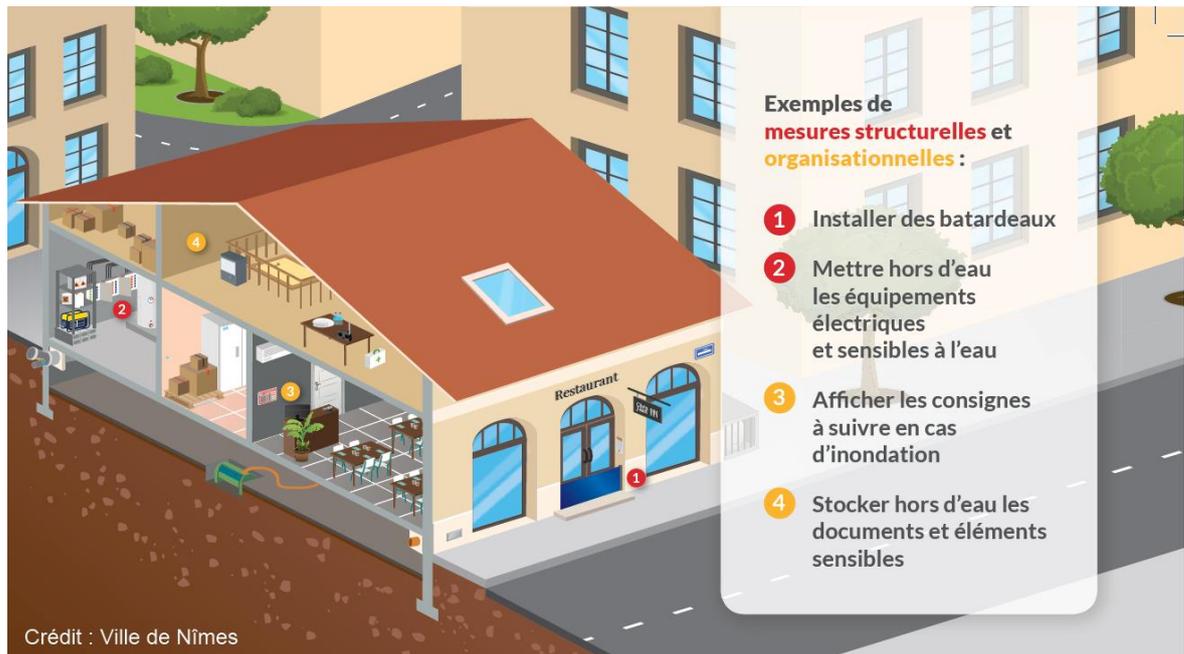
- Les **mesures préventives**, qui reposent sur une mise hors d'eau généralisée et définitive des locaux et des équipements afin de rendre le site moins vulnérable dans le temps. Exemple : durcissement des réseaux, condamnation complète d'un local.
- Les **mesures temporaires ou de gestion de crise** (déployées à l'annonce d'une crue). Exemple : installation de batardeaux.

**ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE EN PARTICULIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Mesures	Description	Conditions de mise en œuvre, point remarquables
Protection des entrées d'eau du bâtiment	Batardeaux Sacs de sable Diguettes	hauteur max 1 m stockage, manutention Dossier loi sur l'eau
Mise hors d'eau par surélévation	Cale, étagères, podium	Hauteur d'eau attendue, difficulté éventuelle de manutention
Mise hors d'eau par déplacement	Temporaire (évacuation au moment de la crue), définitif (réaménagement du site)	Saisonnalité de l'activité, manutention
Adaptation du matériel	Cahier des charges spécifiques (pièces sensibles en hauteur ou débouchable, ...)	Lors du renouvellement des équipements
Protection contre les remontées d'eaux via le réseau pluvial / assainissement	Clapet anti-retour, obturateur, vanne	A associer à la protection des entrées d'eau dans un bâtiment. Prévoir une évacuation des eaux usées produites sur le site
Electricité	Alimentation autonome (groupe électrogène) Bouclage EDF	Danger d'électrocution et de court-circuit si l'électricité est maintenue sur site inondé, alimentation en carburant à prévoir (accès) Lors d'un réaménagement du site
Eau potable	Stock, alimentation secours	Conditions sanitaires
Communication	Radio, procédures	Fonctionnement en cas de crue si ce n'est pas le moyen habituel
Plan de gestion inondation / de continuité des services	Anticipation de l'organisation : organigramme, fiche action, etc.	Mise à jour et formation
Mise en sécurité des personnes	Organisation de l'évacuation ou zone refuge	Gestion des personnes (par exemple ne veulent pas aller en zone refuge et souhaite partir) et des conditions dans la zone refuge
Evaluation des dégâts	Check-list	Réflexion nécessitant de se baser sur des expériences vécues
Reprise de l'activité	Plan d'organisation : identification des priorités	
Formation	Pour les personnes directement impliquées	A reconduire régulièrement
Information	Pour les personnes non directement impliquées	A reconduire régulièrement
Exercice	Test	A reconduire régulièrement Fixer des objectifs réalistes (ne pas impliquer tous les services, etc.)

Tabl. 7 - Exemple de recommandations courantes émises lors de nos diagnostics

Fig. 24. Exemple de mesures



Des financements peuvent être mobilisés pour la mise en place de ces mesures (sous certaines conditions d'éligibilité) :

- Pour les travaux : le FPRNM ou fonds « Barnier » dans le cadre de PPRi voire d'autres dispositifs type Programme d'Actions de Prévention des Inondations (évolution réglementaire en cours)
- Sur les zones inondables du Rhône (et de la Saône), un POI avec des critères spécifiques pour les mesures structurelles et organisationnelles (voir fiche en annexe) ; en particulier pour le FEDER, le financement de mesures structurelles est soumis à l'obligation de mettre en place un plan d'urgence.

3.2.3. Mettre en œuvre le plan d'actions de réduction de la vulnérabilité à l'échelle de l'entreprise

Plusieurs stratégies et temps d'action sont envisageables pour la mise en œuvre des actions comme le résume la figure ci-dessous.

Bonnes pratiques : les temps d'actions

Avant l'inondation
surélévation des
pièces sensibles des
équipements...

Pendant l'inondation
batardeaux, ...

Après l'inondation :
limiter les délais de
reprises en
s'organisant, ...

Opportunité : remise
aux normes, ...

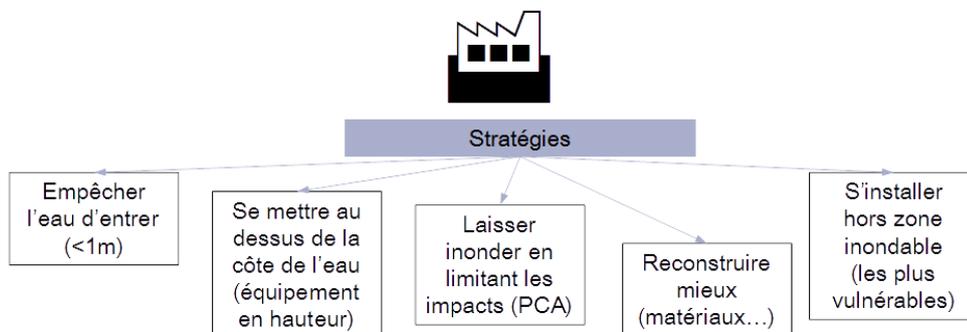


Fig. 25. Les stratégies et opportunités d'action

3.3. ANALYSE DE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE PAR DIAGNOSTICS EXISTANTS

3.3.1. Un dispositif à l'échelle d'un vaste bassin : la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur la Loire

Contexte : 1 EPTB, établissement public Loire + relais locaux

1 plan Grand Fleuve – financements européens

Chiffres clés sur la vulnérabilité au risque inondation :

- 20 000 entreprises
- 245 000 emplois
- 300 Md € de chiffre d'affaires cumulés

Réalisations (2008 – 2014) :

20 000 acteurs économiques sensibilisés : création d'un contexte favorable

2 500 diagnostics réalisés

2,6Md d'€ de dommages estimés dont 929M€ évitables

Montant moyen d'aide publique (FEDER et collectivités) s'élève à 35.905 €, à rapporter au coût moyen de 104.988 € pour la mise en œuvre de mesures, ainsi qu'au montant moyen de dommages potentiellement évités de 1.442.457 €

Les diagnostics de vulnérabilité permettent de déterminer les mesures les plus pertinentes à l'échelle de l'entreprise. Toutefois, ces dernières ne sont pas forcément mises en œuvre. Dans la démarche ambitieuse menée par le Plan Loire, seules 18 % des 2500 entreprises diagnostiquées ont mis en place des mesures. Une majorité des entrepreneurs ont de surcroît auto-financé les travaux. Seuls 4 % des entreprises ont demandé un co-financement public. Les raisons invoquées sur la Loire étaient multiples : à la fois économiques (revente/cessation d'activité, manque de trésorerie ou confiance dans l'indemnisation post-sinistre) ; internes à l'entreprise (manque de temps, pas de portage interne, locataire) ; liées à la difficulté de lancer les travaux (trop coûteux, trop difficiles à mettre en place) ou liées à la perception du risque (trop faible, trop fort...).

3.3.2. Un dispositif à l'échelle locale : diagnostics de vulnérabilité dans le Var (83)

Contexte : bassin versant de l'Argens

Inondations très dommageables en 2010 et en 2011 : 2 000 puis 500 entreprises, 1Md€ en 2010

Suite aux inondations : PAPI d'intention porté par CD 83 dont actions portées par la CCI 83 avec les responsables éco. des EPCI

Diagnostics de 25 TPE inondées volontaires

- 45 % des entreprises ont pris au moins une mesure technique et organisationnelle ;
- 50 % des entreprises ont pris au moins une mesure organisationnelle ;

- 85 % des entreprises ont pris au moins une mesure technique ;
- 10 % des entreprises n'ont pas pris de mesure.

3.3.3. Un dispositif axé sur un type d'entreprises spécifiques : la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles sur le Rhône Aval

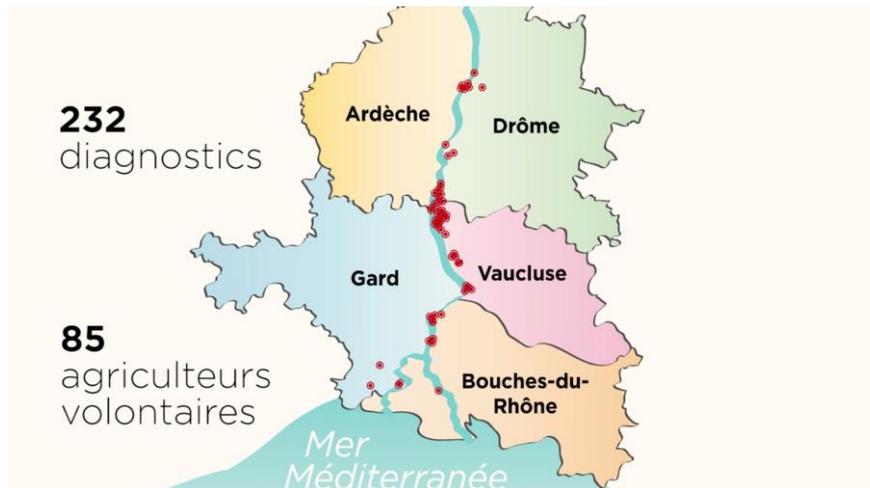
Suite aux inondations du Rhône de 2002 et 2003, les Chambres d'agriculture du Rhône aval dressent un constat alarmant sur la situation des exploitations agricoles riveraines du fleuve :

- les deux tiers des exploitations des bords du Rhône en aval de Valence sont en zones inondables ;
- près d'une exploitation sur trois a subi au moins cinq inondations depuis 1993 ;
- trois exploitations sur quatre subissent des hauteurs d'eau supérieures à un mètre ;
- les exploitations, hors viticulture, ont plus de 60% de leurs surfaces inondées ;
- près de deux exploitations sur trois estiment subir des inondations d'intensité forte à très forte ;
- les pertes financières sont considérables.

En 2006, près de 320 enquêtes sont réalisées auprès des exploitations situées en zone inondable du Rhône, notamment afin de déterminer leurs points de vulnérabilité en fonction de leur système de production. Suite à ces enquêtes, des guides de diagnostic, spécifiquement adaptés au contexte local des exploitations agricoles riveraines du Rhône, ont été élaborés. Ils permettent de trouver des solutions adaptées aux points de vulnérabilité des exploitations :

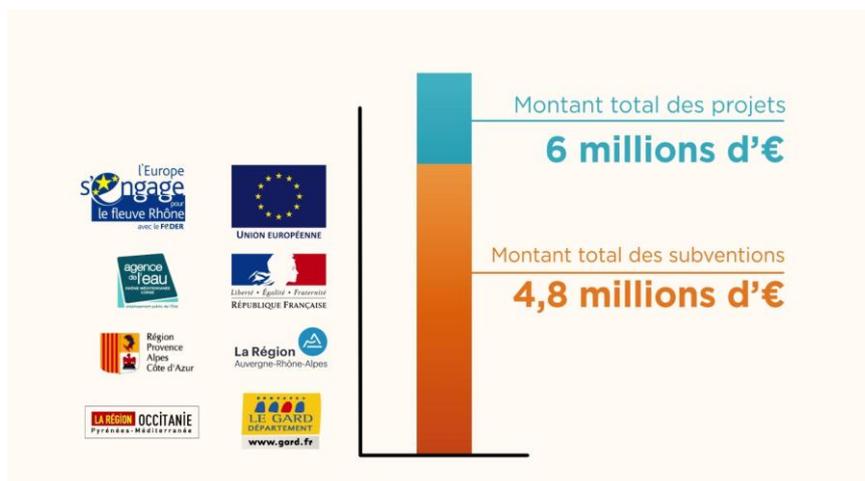
- des mesures collectives à prendre par un ensemble d'agriculteurs : création de zones de repli pour le bétail, prise en compte des enjeux agricoles dans les plans communaux de sauvegarde, mise en place d'une cellule de crise, etc. ;
- des mesures individuelles pour l'exploitation ;
- pour les personnes, les animaux, les bâtiments et les biens : surélévation des bâtiments d'exploitation, des matériels et des stocks, des polluants, réalisation de plans d'urgence, etc. ;
- pour les cultures et les parcelles : plantation sur buttes, mise en place de haies "peignes", de couverts herbacés, sécurisation des réseaux d'irrigation, etc.

Depuis 2011, un dispositif, animé par les Chambres d'agriculture de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et de Vaucluse, permet aux agriculteurs volontaires de mettre en place ces mesures grâce à des taux de subventions attractifs pouvant aller jusqu'à 80% du coût des travaux. Cet accompagnement des Chambres d'agriculture auprès des agriculteurs et le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité ont été rendus possibles par les partenaires financiers et institutionnels du Plan Rhône : la DREAL de bassin, les DDT(M) des départements concernés, l'Union Européenne à travers le FEDER, Plan Rhône, l'État, les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, le département du Gard, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Compagnie Nationale du Rhône.



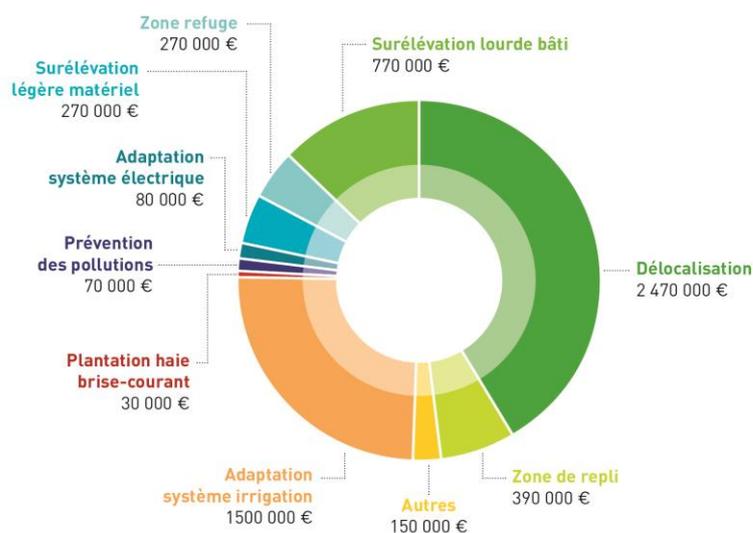
A fin 2017, on dénombrait :

- 270 diagnostics individuels réalisés ;
- 100 dossiers validés ;
- 6 millions d'euros de travaux éligibles aux subventions ;



Les réalisations :

- dans les parcelles : haies brise-courant, surélévation de cultures sous serre, sécurisation de systèmes d'irrigation, forages et pompes immergées, etc. ;
- dans les bâtiments : batardeaux, mezzanines, planchers rehaussés, étagères, adaptations du système électrique, protections des produits phytosanitaires et du gasoil, etc. ;
- pour les bâtiments non adaptables au risque : délocalisations ;
- autres : zones refuge (matériel/cheptel), barques, matériels de nettoyage, etc.



3.4. DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A BATIR DE MANIERE CONCERTEE

Au vu des différents points évoqués ci-avant, les orientations de l'étude ont été :

- De créer **un environnement favorable**, préalable à toute démarche locale de réduction de la vulnérabilité. Cela passe par l'identification et la mobilisation des principaux relais / interlocuteurs habituels des activités économiques : les chambres consulaires (CCI et CMA), les EPCI, les conseils régionaux, les fédérations professionnelles, les représentants des assureurs, les syndicats patronaux,
- D'identifier avec l'ensemble du partenariat les **cibles prioritaires** (par type d'activité, par localisation géographique) au vu des résultats de la phase 1

Fig. 26. *Extrait du guide méthodologique du CEPRI « Impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques / Les collectivités territoriales face au risque d'inondation »*



4. ELABORATION D'UNE STRATEGIE PRE-OPERATIONNELLE POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU PLAN RHONE

4.1. DEMARCHE PARTICIPATIVE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

4.1.1. Éléments clés de la stratégie

Une stratégie repose sur les éléments clés suivants :

- **Cibles** : à qui s'adresse-t-on et comment obtient-on de leur part l'action souhaitée ?

Les cibles désignent ici les entreprises qui peuvent être classées dans différentes catégories : les TPE / les PME, les différentes activités (artisans / commerçants / industriels) ou secteurs (logistique, etc.), les entreprises très exposées ou toutes les entreprises potentiellement concernées, les entreprises dangereuses, ...

Les cibles désignent aussi la personne au sein de l'entreprise : quel référent au sein de l'entreprise ?

L'action souhaitée correspond à la mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité. La culture du risque inondation, c'est-à-dire la connaissance de l'existence du risque inondation et de ses effets et l'acceptation de la nécessité de s'en prévenir à titre individuel, en compléments des actions menées par les pouvoirs publics, apparaît très faible dans la population (sondages perception du Plan Rhône et retours des acteurs lors des réunions et ateliers). L'action souhaitée est donc très ambitieuse puisqu'elle nécessite un changement de mentalité et de comportement, reposant sur les facteurs suivants :

- L'information, c'est-à-dire la **connaissance** de l'existence du risque inondation
- La **conscience** des effets de l'inondation sur son environnement (entreprise, domicile, trajets, les services publics, etc. : territoire dans son ensemble)
- Compréhension du qui fait quoi – reconnaissance du fait qu'ils sont responsables d'une part de la réponse à apporter (**adhésion**)
- Reconnaissance de l'efficacité des mesures proposées
- Reconnaissance de leur capacité à les mettre en œuvre

Ces éléments démontrent que l'information n'est pas la condition nécessaire et suffisante et éclairent les faibles résultats de certaines expériences de sensibilisation des acteurs économiques. Ces changements de mentalité et de comportement sont des processus longs et complexes, nécessitant l'action coordonnée de nombreux acteurs.

- **Objectifs** : l'objectif global est la réduction de la vulnérabilité des acteurs économiques aux inondations.

Cet objectif est très global. Compte tenu des facteurs cités ci-dessus, il doit être décomposé en objectifs par facteurs ; tous les facteurs doivent être actionnés, mais sans ordre précis, car pour

certaines le facteur déclenchant sera de se sentir en capacité, pour d'autres ce sera l'information sur le risque, etc.

Ces objectifs doivent également être quantifiés afin d'adapter les autres éléments de la stratégie, tels que les moyens, les relais,

- **Acteurs relais** : quels sont les relais entre les porteurs de stratégies et les cibles ? et comment obtient-on leur mobilisation dans la stratégie ?

La question des acteurs relais pose la question du porteur de la stratégie et révèle un point important dans l'élaboration de la stratégie.

Il y a 2 niveaux de stratégie concourant au même objectif global, la réduction de leurs vulnérabilités aux inondations du Rhône par les entreprises :

- La stratégie portée par le pôle Plan Rhône, et s'appuyant sur les partenaires du Plan Rhône, dont la cible est les acteurs relais (et non les entreprises), qui vise à mobiliser les acteurs relais pour qu'ils s'organisent autour de la question de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le long terme (il ne s'agit pas d'un recrutement pour une action « coup de poing »).
- La stratégie, dont les cibles sont les entreprises et dont l'objectif est la mise en œuvre de mesures (structurelles ou organisationnelles).

Les défis sont donc :

- De mobiliser les acteurs relais sur un temps très court (celui de l'étude).
- De définir une stratégie envers les entreprises, dans un temps relativement court (fin du POI FEDER : 2020 pour la programmation).
- **Protocole d'actions** : ce terme désigne non seulement les actions mais comment elles s'organisent de façon cohérente, la dynamique nécessaire à la poursuite de la stratégie.
- **Outils et moyens** : ce sont tous les besoins identifiés par les acteurs ou les cibles pour la mise en œuvre de la stratégie.

4.1.2. Analyse des relais et réunions avec les acteurs concernés

Au cœur de cette troisième phase, des ateliers de concertation ont été positionnés. Ils sont le mode d'association envisagé pour **susciter une dynamique partenariale pérenne autour de l'enjeu de la réduction de la vulnérabilité aux crues du Rhône.**

Via les ateliers, **l'objectif est d'abord d'identifier pour l'ensemble du linéaire du Rhône les relais pertinents**, suffisamment proches des entreprises pour les toucher (suivant leur taille, leur activité, leur appartenance à divers réseaux type club des jeunes dirigeants...)

Il s'agit ensuite de s'assurer de leur pleine **mobilisation et de leur soutien**, de **partager les orientations stratégiques et de les adapter aux territoires d'action de chaque relais.**

Enfin, ces temps d'échanges ont pour objectif **d'identifier les outils** nécessaires à concevoir ou à adapter pour mobiliser les entrepreneurs ainsi que **les dispositifs** qu'il est souhaitable d'initier et les conditions (notamment financières) de leur succès.

L'atelier s'est déroulé sur une demi-journée avec un temps d'explication en plénière et une large place aux échanges au sein de petits groupes de travail. Il a rassemblé une quinzaine de personnes.

Le temps en plénière a été l'occasion de partager autour des notions d'aléa Rhône, de vulnérabilité et d'exposition des activités économiques sur le territoire de l'atelier (des focus seront faits/départements ou par territoires inondables homogènes). Les priorités / les objectifs du partenariat Plan Rhône pour réduire la vulnérabilité des entreprises ont été détaillés. Pour illustrer le propos, des exemples de dispositifs possibles ont été évoqués. Cela a été l'occasion de partager les grandes lignes des résultats sur la vulnérabilité des activités économiques acquis lors de la Phase 1 avec un préalable méthodologique afin de bien comprendre la portée et les limites de résultats. L'objectif est bien de sensibiliser les acteurs relais à la réalité de l'exposition de leurs territoires aux crues du Rhône et aux dommages potentiels.

Le temps d'échange en petits groupes a permis **aux acteurs relais et aux participants institutionnels de travailler et d'échanger sur des questions précises** :

- Quels acteurs vous paraissent incontournables pour mobiliser les entrepreneurs (et n'auraient pas encore été identifiés à ce stade) ?
- Quelles cibles privilégier dans votre territoire ? (filières, types d'entreprises, secteurs d'implantation...)
- Quelles approches / accroches identifiez-vous à ce jour ? Quels freins / leviers par rapport au lancement de mesures par les entrepreneurs ?
- Concernant les vulnérabilités : les vulnérabilités les plus importantes selon vous ? Et pourquoi ?
- Concernant les actions potentielles : des actions pertinentes et réalisables par les entrepreneurs selon vous ?

4.1.3.2. ATELIER 2– SYNTHÈSE ET PISTES D'ACTIONS

Le deuxième et dernier atelier a visé la **consolidation des pistes opérationnelles et la définition des outils**.

L'atelier s'est déroulé sur une demi-journée avec un temps d'explication en plénière et une large place aux échanges au sein de petits groupes de travail. Il a rassemblé une cinquantaine de personnes d'horizon divers, marquant par leur participation un intérêt pour la démarche au niveau de ces acteurs.

La synthèse et les conclusions des premiers ateliers menés en 3 endroits ont été envoyées avec l'invitation au second atelier. En plénière, les exposés ont traités:

- Les objectifs / priorités / stratégies
- Les synthèses des éléments de stratégie issus des 1ers ateliers
- Les 4 scénarios d'actions possibles

Ensuite des petits groupes de travail sur les propositions pré-opérationnelles ont été organisés

- Analyse des 4 scénarios (points forts / points à améliorer / ce serait intéressant de savoir si...)
- Proposition d'1 scénario « idéal » : objectifs, points forts, difficulté principale, messages, actions pour mobiliser, ressources, ...

puis une synthèse et un partage a clôturé ce second atelier

4.2. LES PROPOSITIONS ET DEBATS ISSUS DE LA 1ERE SERIE D'ATELIERS

4.2.1. Faut-il cibler les entreprises ou s'adresser à toutes ?

Pour certains acteurs, il ne paraît pas opportun de cibler les entreprises. Deux raisons sont avancées à cela : toutes sont vulnérables et contribuent à leur niveau à la vulnérabilité globale ; et l'action publique en la matière ne peut pas écarter certaines personnes ou entreprises.

Pour d'autres acteurs, le ciblage est indispensable pour que l'action soit efficace. Celui-ci peut être fait en fonction de différents critères :

Ciblage selon les caractéristiques : entreprises volontaires ; entreprises présentant un sur-risque ou un potentiel de dommages élevé ; entreprises « sédentarisées » ; entreprises avec un grand nombre salariés (conséquences plus importantes) ; très petites entreprises (plus grande fragilité)

Ciblage géographique : les entreprises les plus exposées au risque d'inondation ; celles exposées à plusieurs aléas (affluents, remontées de nappe, ruissellement) ; celles regroupées sur une même zone d'activités inondable ou dans un quartier inondable.

4.2.2. Quelles actions à mettre en œuvre en priorité ?

Les objectifs qui sont apparus prioritaires à court et moyen termes concernent majoritairement la prise de conscience du risque inondation et de la nécessité de le gérer au niveau des entreprises – cette approche étant considérée comme absente dans la majeure partie du tissu économique.

Plusieurs types d'actions de sensibilisation ont été cités lors des ateliers : sensibilisation lors de réunions d'information ouvertes à un large public, sensibilisation par la réalisation de pré-diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation, sensibilisation par distribution d'un fascicule (notamment lors de l'installation de l'entreprise), sensibilisation par des moyens novateurs et/ou « percutants ».

Plusieurs messages de sensibilisation ont également été suggérés : mettre en avant la simplicité et l'efficacité de certaines mesures ; mettre en avant le niveau de financement permis par le Plan Rhône (à hauteur de 80 %), qui s'avère élevé au regard des autres plans ; ne verser les subventions que lorsque les mesures sont prises (*ce qui est le cas avec les subventions du Plan Rhône*) ; inciter à l'action avec des retours d'expérience, des messages qui retiennent l'attention (repères de crues dans les espaces collectifs, technologies de réalité virtuelle) ; valoriser les bonnes pratiques, par exemple avec la possibilité d'obtenir un label ou une charte.

Pour la réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité à proprement parler, les participants ont mis en avant la mise en œuvre de mesures structurelles et organisationnelles, la vérification de la pérennité des mesures prises, l'amélioration de l'alerte inondation, l'anticipation du risque inondation et la préparation à l'action en cas d'inondation.

4.2.3. Quels outils et supports pour accompagner la démarche ?

Les outils ou moyens identifiés pour accompagner la démarche relèvent de plusieurs domaines :

Des outils pratiques afin de faciliter la démarche : diagnostic ou auto-diagnostic, fiche sur les caractéristiques d'une inondation, fiche sur l'alerte en cas d'inondation, fiche sur les mesures techniques, fiche plan de continuité d'activité (PCA), site web qui permet d'éviter de se déplacer ;

La centralisation et la mise à disposition d'un certain nombre de données ont été citées par les acteurs : base de données des entreprises impactées ; cartographie des zones inondables ; base de données des professionnels : bureaux d'études spécialisés, fournisseurs de matériaux, dispositifs spécifiques, etc. ; sorte de « numéro vert » permettant d'accéder à des renseignements généraux ; retours d'expérience des mesures proposées.

Enfin la création d'une charte ou d'un label a été proposée pour distinguer les entreprises « résilientes » ayant mis en œuvre des mesures de gestion du risque inondation.

4.2.4. Quels acteurs relais doivent être mobilisés et comment ?

Lors des ateliers, les acteurs ont mis en avant le rôle à la fois essentiel de l'animation du dispositif, ainsi que le peu de disponibilité des agents au sein de leurs structures. Se donner les moyens d'animer le dispositif paraît donc indispensable. Les co-financements européens du Plan Rhône peuvent prendre en charge une partie des coûts d'animation de ces actions.

La formation de certains acteurs relais a également été un des besoins exprimés pour cette démarche.

- Les réseaux existants qui ont été cités sont les suivants :
- les chambres consulaires ;
- les acteurs présents lors de l'installation des entreprises (distribution d'un fascicule) ;
- les associations de commerçants, ou autre association locale d'entreprise ;
- les assureurs, agents, experts d'assurance (amélioration de la couverture et incitation) ;
- les experts comptables (incitation à la mise en œuvre de mesures) ;
- les services de l'Etat pour « influencer » les élus locaux ;
- les DDT (représentant de la gestion du risque inondation par l'Etat, application des PPRi) ;
- les maires (représentant de la gestion du risque inondation par la collectivité) ;
- les services d'urbanisme des intercommunalités (procédures d'urbanisme) ;
- les clubs d'entreprises qui constituent un réseau de proximité et de légitimité sur les recommandations aux entreprises ;
- les fédérations professionnelles ?
- la CCI France (tour de France des inondations).

4.3. LES SCENARIOS PROPOSES

4.3.1. Scénario « sensibilisation large »

1. OBJECTIFS ET MESSAGES

- **Sensibilisation large des entreprises :**
 - diffuser au plus grand nombre d'entreprises l'information sur le risque inondation et les actions de réduction de vulnérabilité ;
 - toucher les entreprises volontaires qui ne seraient pas concernées par des campagnes ciblées, ou à plus long terme ;
- Création d'un contexte favorable = informer / mobiliser tous les acteurs relais

Messages associés à ce type de sensibilisation :

Pour le Rhône, les dommages aux entreprises représentent les 2/3 des dommages en cas de crue.

- Savoir que le risque inondation existe et que chacun à son niveau peut contribuer à limiter les conséquences
- Je suis capable de me renseigner sur le risque inondation et les actions pour le prévenir.
- En cas d'inondation, j'adopte les bons comportements

2. CIBLES POTENTIELLES

37 000 entreprises sont directement concernées par les inondations (scénario extrême – Q1000), ce qui représente :

- **5,7 milliards d'euros** de dommages directs estimés et **1,5 milliard d'euros** de pertes d'exploitations potentielles,
- **168 communes**
- **100 000 emplois,**

sans compter les conséquences sur les entreprises qui seraient indirectement touchées à cause des coupures électriques, des problèmes de transports et de communications, d'entreprises clientes ou sous-traitantes en difficulté à cause des inondations, etc.

Cela permet également de cibler les entreprises qui sont potentiellement concernées pour des crues plus fréquentes que Q1000 par des effets indirects, en se basant sur l'hypothèse que ce sont a priori celles qui sont à proximité de la zone inondée (incertitudes importantes mais identification simple). Compte tenu des effets indirects (coupures de réseaux électrique, routier,..., perte d'activité, etc.) cela peut concerner des entreprises plus éloignées.

27 000 entreprises sont directement concernées par les inondations (**scénario moyen – Q200**), ce qui représente :

- **3,4 milliards d'euros** de dommages directs estimés et **0,8 milliard d'euros** de pertes d'exploitations potentielles,
- **153 communes**
- **60 000 emplois,**

sans compter les conséquences sur les entreprises qui seraient indirectement touchées à cause des coupures électriques, des problèmes de transports et de communications, d'entreprises clientes ou sous-traitantes en difficulté à cause des inondations, etc.

3. PORTEURS POTENTIELS

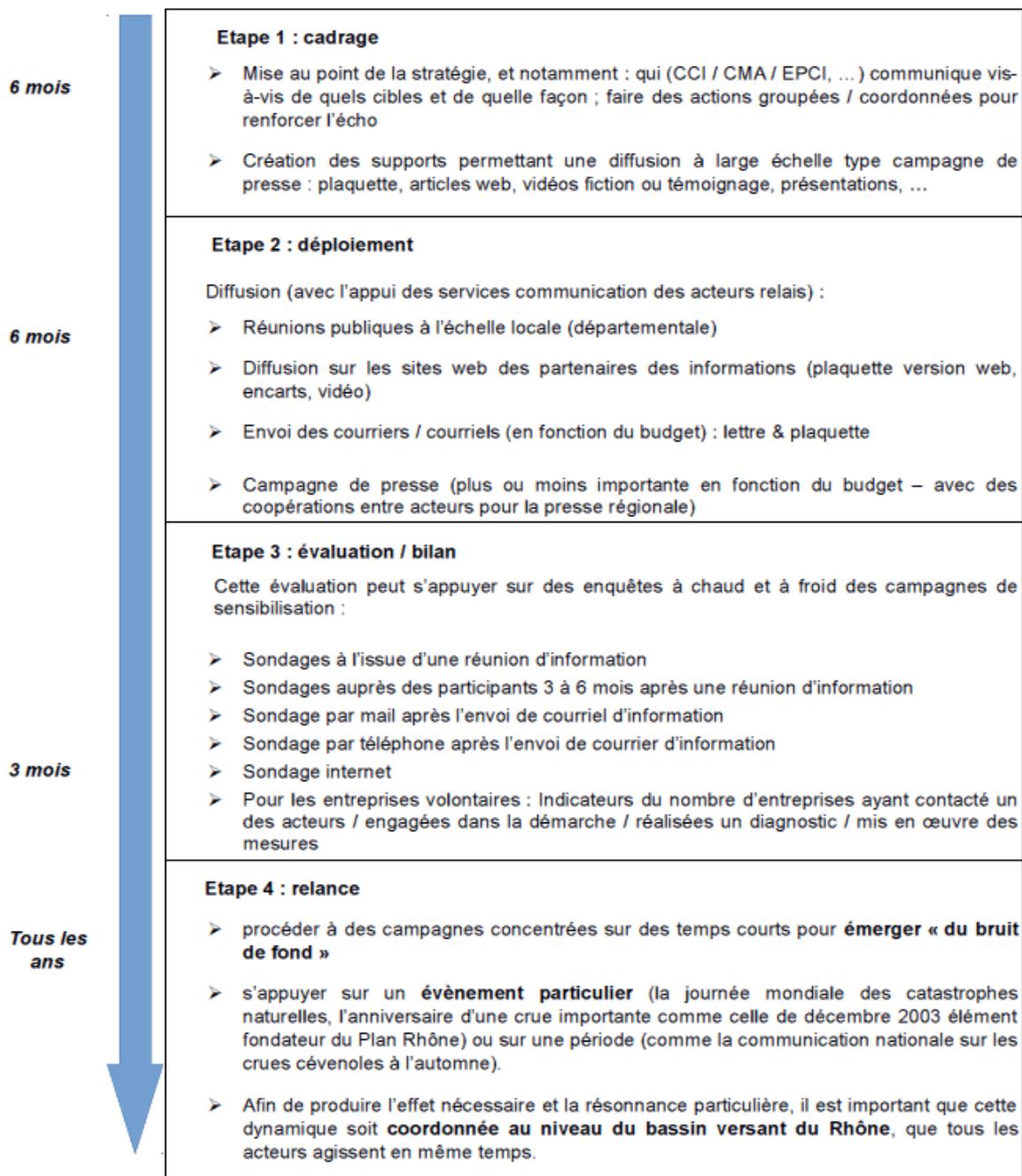
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales de **commerce et d'industrie**
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales des **métiers et de l'artisanat**
- services économiques des **EPCI**

Acteurs de proximité des entreprises en tant que **facilitateurs potentiels** :

- Élus et techniciens des collectivités (communes, départements, régions),
- Associations de commerçants (ou sa fédération via les actions commerces et artisanat de centre-ville – cf. scénario spécifique), délégations locales des fédérations professionnelles – notamment fédérations du bâtiment et travaux publics qui jouent un rôle dans la réduction de la vulnérabilité : fédérations du bâtiment départementales, fédérations des travaux publics
- Assureurs : agents généraux, assurances, experts d'assurance – via la représentation locale de leur fédération, - banques - notaires
- Comptables / Cabinet spécialisé dans la transmission de patrimoine,
- Syndicats professionnels (patronat, salariés),
- Clubs d'entreprises,
- Service inspection des DREAL pour les ICPE,
- Unités régionales DIRECCTE pour les entreprises (compétitivité des entreprises : faire de l'inondabilité un atout du territoire en développant des savoir-faire spécifiques),
- DDT – prévention des risques & aménagement du territoire,
- Opérateurs de réseaux

4. PROTOCOLE D'ACTION (POINTS SPÉCIFIQUES)

Il s'agit de diffuser massivement une information adaptée au plus grand nombre via les outils classiques de diffusion large : réunions publiques, courriers / courriels, publications site web, articles dans les journaux,



5. RESSOURCES : MOYENS / OUTILS PARTICULIERS

Ci-après, une liste non exhaustive d'outils issus des échanges lors des premiers ateliers de concertation de l'été 2017. Il s'agit d'éléments à discuter visant à faciliter la mise en place du scénario « sensibilisation » par ses futurs porteurs.

Des appuis pourront être proposés par le partenariat Plan Rhône (accompagnement technique, financement, ...)

1. **Identité visuelle de l'opération**
2. **Plaquette générale** / éventuellement déclinaison locales
3. **Panneaux**
4. Présentations pour réunion publique
5. **Publications pour sites web**
6. Vidéo courte sur fiction ou témoignage d'une entreprise qui agit
7. **Éléments de langage pour article de presse**
8. Base(s) de données des contacts
9. **Base de données cartographiques** : aléas, entreprises
10. **Mise en réseau** et mobilisation des porteurs potentiels : organisation de réunion annuelle (ou semestrielle)

4.3.2. Scénario « accompagnement ciblé des entreprises à fort potentiel de dommages »

1. OBJECTIFS ET MESSAGES

Accompagnement ciblé des entreprises sélectionnées en fonction du potentiel de dommages (directs + indirects)

- **Faire prendre conscience aux entreprises concernées du fort risque que représente l'inondation et de la nécessité d'agir**
 - Des mesures sont prévues par les pouvoirs publics mais le risque zéro n'existe pas. Le risque inondation est réel ; le connaître permet d'agir à bon escient
 - Les effets de l'inondation sur les équipements, les stocks et les locaux sont importants ; il peut y avoir des effets au-delà de l'entreprise (pollution, coupures de réseaux, ...) et au-delà de la période d'inondation (délai de retour à la normale de plusieurs semaines et pertes d'exploitation potentielles).
 - Les informations concernant le risque inondation ont été cartographiées et sont disponibles.

- **Engager les entreprises dans une démarche de diagnostic de vulnérabilité**
 - Des **méthodes rôdées de diagnostic de vulnérabilité aux inondations** sont mises en œuvre par des experts depuis plus de 10 ans.
 - Un diagnostic permet de déterminer les scénarios d'inondation potentiels – en fonction de ces scénarios et de l'acceptabilité du risque, il permet d'identifier des solutions adaptées.
 - Un diagnostic permet d'analyser les effets d'une inondation, notamment de cibler les activités ou vulnérabilités stratégiques qui seront sauvegardées en priorité.
 - Un diagnostic permet de mettre au point un plan d'actions visant à réduire les risques pour le personnel, les dommages et les délais de retour à la normale avec des mesures qui n'engendrent pas de surcoût injustifié.
 - Le diagnostic vous permet de mieux connaître et maîtriser la gestion de votre entreprise.

- **Engager les entreprises dans la mise en œuvre de mesures**
 - Des **financements - jusqu'à 80%** - sont disponibles pour la mise en place de mesures,
 - Des mesures organisationnelles et des mesures techniques peu coûteuses peuvent réduire significativement les impacts.
 - Votre assureur peut vous aider à mieux prendre en compte ce risque et le cas échéant adapter son contrat avec les mesures que vous prenez. [action conjointe avec assureurs]
 - Les artisans et professionnels de votre région peuvent vous aider pour les mesures techniques sur le bâtiment et les réseaux [action conjointe avec artisans et professionnel]

2. CIBLES POTENTIELLES

Environ 3% d'entreprises de plus grande taille (seuil 10 salariés) représentent 70% des dommages potentiels estimés sur le Rhône.

Les entreprises qui représentent le plus fort potentiel de dommages ou un sur-risque sont un axe intéressant : toute action de réduction de leur vulnérabilité correspondra à une baisse significative des dommages / des effets. Afin de cibler ces entreprises, il est possible d'utiliser les critères suivants :

- Taille de l'entreprise : 10 salariés (seuil des microentreprises) ? 20 salariés ?
- ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)
- D'autres critères peuvent être envisagés : entreprises logistiques (flottes, stocks et impacts indirects), commerces de véhicules (valeur du stock, temps de déplacement), industrie manufacturière (équipements, stocks),...

1260 entreprises de plus de 10 salariés sont directement concernées par les inondations (**scénario extrême – Q1000**), ce qui représente :

- 4,9 milliards d'euros de dommages,
- 53 000 emplois,

ou

590 entreprises de plus de 20 salariés sont directement concernées par les inondations (**scénario extrême – Q1000**), ce qui représente :

- 4,1 milliards d'euros de dommages,
- 43 000 emplois,

Ou encore

- **145 ICPE** (soumises à enregistrement ou autorisation)
- **330 commerces de véhicules** (10 entre 10 et 20 salariés et 5 à 10 de plus de 20 salariés – près de 200 avec des effectifs variables)
- **960 entreprises de logistique** (45 entre 10 et 20 salariés et 70 de plus de 20 salariés – près de 600 avec des effectifs variables)
- **1600 industries manufacturières** (90 entre 10 et 20 salariés et 80 de plus de 20 salariés – près de 900 avec des effectifs variables)

750 entreprises de plus de 10 salariés sont directement concernées par les inondations (**scénario moyen – Q200**), ce qui représente :

- 2,7 milliards d'euros de dommages,
- 28 300 emplois,

ou

330 entreprises de plus de 20 salariés sont directement concernées par les inondations (**scénario moyen – Q200**), ce qui représente :

- 2,3 milliards d'euros de dommages,
- 22 000 emplois,

Et/ou

- **110 ICPE** (soumises à enregistrement ou autorisation)
- **220 commerces de véhicules** (10 entre 10 et 20 salariés et 5 à 10 de plus de 20 salariés – près de 120 avec des effectifs variables)
- **540 entreprises de logistique** (30 entre 10 et 20 salariés et 45 de plus de 20 salariés – près de 310 avec des effectifs variables)
- **1135 industries manufacturières** (55 entre 10 et 20 salariés et 55 de plus de 20 salariés – près de 640 avec des effectifs variables)

3. PORTEURS POTENTIELS

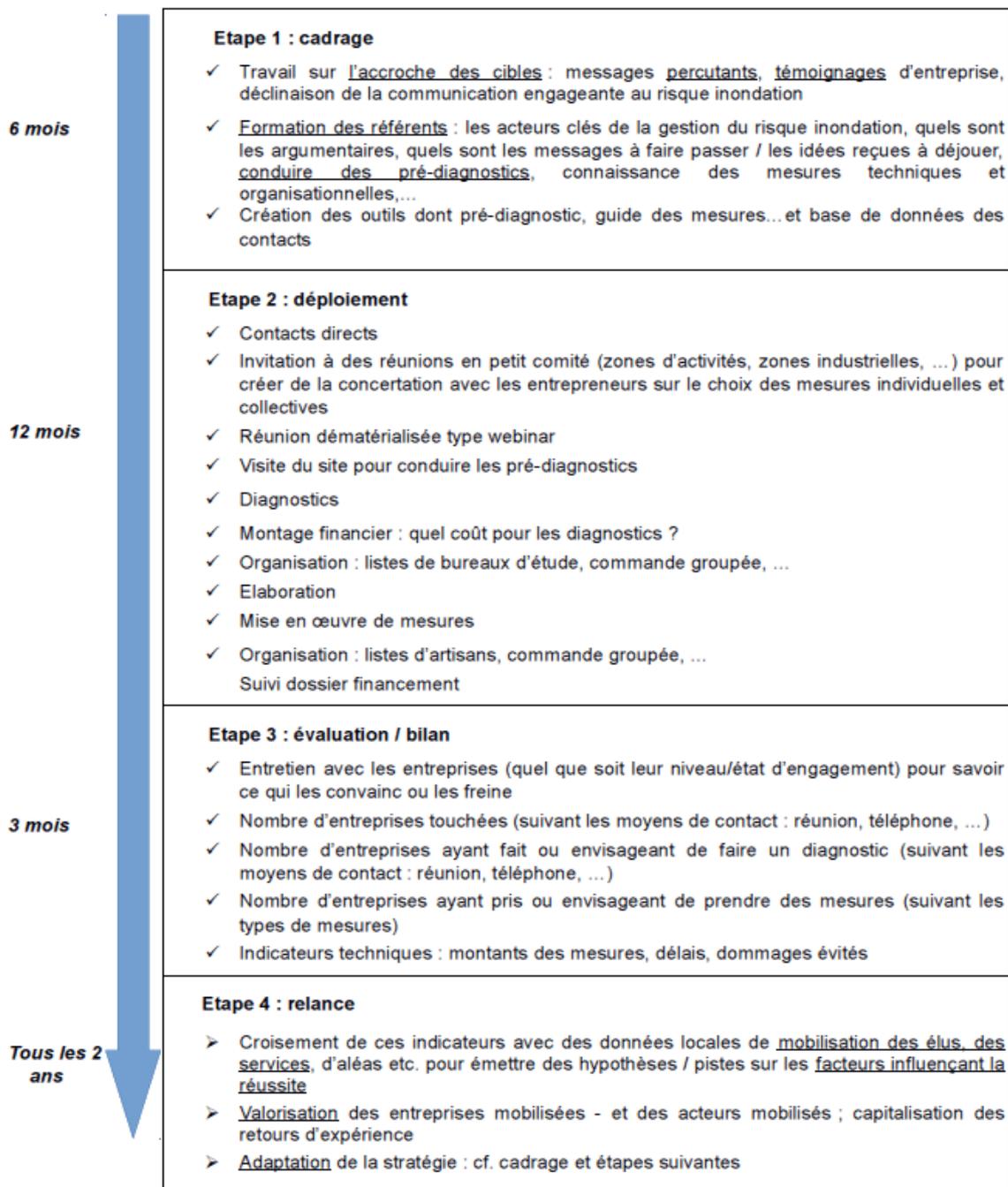
Porteurs d'actions potentiels	Axe de motivation potentiel
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales de commerce et d'industrie	Préserver l'emploi
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales des métiers et de l'artisanat	Préserver / développer l'attractivité du territoire
- gestionnaires de zone d'activités (service économique d' EPCI)	
- 3 DREAL (service ICPE)	Limiter les risques de sur-endommagement <u>Améliorer la gestion du risque inondation</u>

Facilitateurs potentiels : appuyer/accompagner la démarche	Axe de motivation potentiel
- Délégations locales des fédérations professionnelles – notamment fédérations du bâtiment et travaux publics qui jouent un rôle dans la réduction de la vulnérabilité : fédérations du bâtiment départementales, fédérations des travaux publics (fédérations régionales, certains syndicats spécialisés comme les travaux électriques), fédération des entreprises de génies électriques et énergétiques, fédération des artisans coopérateurs du bâtiment,... (à former) Et/ou	Développer les prestations, la visibilité des membres
- Artisans (à former) : mise en œuvre de mesures, matériaux, équipements spécifiques	Se distinguer de la concurrence Développer l'activité
- Assureurs (action assurance à co-construire) : adaptation de la couverture assurantielle, prise en compte du risque et des mesures de réduction de la vulnérabilité	Limiter les coûts des sinistres Se distinguer de la concurrence Développer l'activité-
- DDT : diffuser la démarche - notamment dans le cadre démarches PPRi en cours	<u>Améliorer la gestion de crise</u> Améliorer la gestion du risque inondation
- Bureaux d'études spécialisés : diagnostics de vulnérabilité	Développer l'activité

Eventuellement les autres acteurs de proximité des entreprises (cf. scénario 1)

4. PROTOCOLE D'ACTION (POINTS SPECIFIQUES)

Il s'agit de diffuser massivement une information adaptée au plus grand nombre via les outils classiques de diffusion large : réunions publiques, courriers / courriels, publications site web, articles dans les journaux,



5. RESSOURCES : MOYENS / OUTILS PARTICULIERS

Ci-après, une liste non exhaustive d'outils issus des échanges lors des premiers ateliers de concertation de l'été 2017. Il s'agit d'éléments à discuter visant à faciliter la mise en place du scénario « accompagnement ciblé des entreprises à fort potentiel de dommages » par ses futurs porteurs.

Des appuis pourront être proposés par le partenariat Plan Rhône (accompagnement technique, financement, ...)

Outils identiques au scénario 1

1. Identité visuelle de l'opération
2. Plaquette générale / éventuellement déclinaison locales
3. Panneaux
4. Présentations pour réunion publique
5. Publications pour sites web
6. Vidéo courte sur fiction ou témoignage d'une entreprise qui agit
7. Éléments de langage pour article de presse
8. Base(s) de données des contacts
9. Base de données cartographiques : aléas, entreprises

Outils proposés en compléments pour le scénario 2

10. Présentations pour webinars
11. « **Serious game** »
12. Outil de pré-diagnostic
13. **fiches** : caractéristiques d'une inondation, acteurs de la gestion du risque d'inondation, alerte et gestion de crise, mesures techniques et organisationnelles, les plans de gestion / de continuité d'activité
14. **formations des agents** : cf. protocole
15. **Cahier des charges type, appel à projet**
16. **Label pour les entreprises** : à plus long terme mais à réfléchir dès le démarrage de l'action ; par exemple compteur de % de réduction de dommages, de vulnérabilités, etc. à l'image du compteur de nombre de jours sans accident ?
17. **Outil de valorisation des acteurs** (charte ? compteur du nombre d'emplois sauvés ?, ...)

4.3.3. Scénario « accompagnement ciblé d'entreprises de très petite taille sur des territoires fortement exposés »

1. OBJECTIFS ET MESSAGES

Concentrer les efforts de mobilisation sur un plus petit nombre d'entreprises qui permet un accompagnement individualisé de celles-ci afin d'inciter plus efficacement à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité :

Accompagnement ciblé des entreprises très exposées et n'ayant potentiellement pas la solidité pour faire face à une inondation (économique, ressources humaines, ...)

- **Faire prendre conscience aux entreprises concernées du fort risque que représente l'inondation et de la nécessité d'agir**
 - Des mesures sont prévues par les pouvoirs publics mais le risque zéro n'existe pas. Le risque inondation est réel ; le connaître permet d'agir à bon escient.
 - Même si vous n'avez pas connu d'inondation depuis longtemps, votre entreprise est exposées à un fort risque de crue (1 risque sur 30 chaque année).
 - Les informations concernant le risque inondation ont été cartographiées et sont disponibles.

- **Engager les entreprises dans une démarche de diagnostic de vulnérabilité adapté**
 - Des outils de diagnostic simples existent. Ils vous renseigneront sur des mesures concrètes adaptées à votre type d'entreprise.
 - Vous pouvez évaluer votre vulnérabilité avec cet outil en toute autonomie.
 - Un conseiller peut vous accompagner dans l'évaluation de vos vulnérabilités.
 - Même si vous ne pouvez pas engager de mesures pour l'instant, vous serez ainsi averti.e de ce risque et plus efficace si une inondation survient.

- **Engager les entreprises dans une démarche de mise en œuvre de mesures**
 - Des financements - jusqu'à 80% - sont disponibles pour la mise en place de mesure,
 - Des mesures techniques simples, des « check list » organisationnelles peuvent vous aider à surmonter une inondation.
 - Votre assureur peut vous aidez à mieux prendre en compte ce risque et – le cas échéant – adapter son contrat avec les mesures que vous prenez. [action conjointe avec assureurs]
 - Les artisans et professionnels de votre région peuvent vous aider pour les mesures techniques sur le bâtiment et les réseaux [action conjointe avec artisans et professionnel]

2. CIBLES POTENTIELLES

Pour les crues fréquentes (Q30), les entreprises de petite taille (entreprises de moins de 10 salariés et sans effectif salarié) représentent 97% des entreprises impactées, 60% des emplois concernés, plus de la moitié des dommages.

Il s'agit d'entreprises qui sont réputées « fragiles » du fait :

- De leur petite taille, qui ne leur permet généralement pas « d'absorber » une inondation
- De leur exposition aux inondations : exposées à des événements fréquents et fortement exposées pour les inondations de grande ampleur elles sont davantage exposées (hauteur et durée)

Il s'agit majoritairement d'entreprises dédiées aux services aux particuliers (source INSEE) – avec des conséquences sur le quotidien des habitants et du territoire.

1400 entreprises de moins de 10 salariés sont directement concernées par les inondations fréquentes (Q30), ce qui représente :

- 70 millions d'euros de dommages,
- 1670 emplois,

Réparties sur **90 communes** dont :

- environ **45 communes** avec + de 5 entreprises concernées
- environ **30 communes** avec + de 10 entreprises concernées

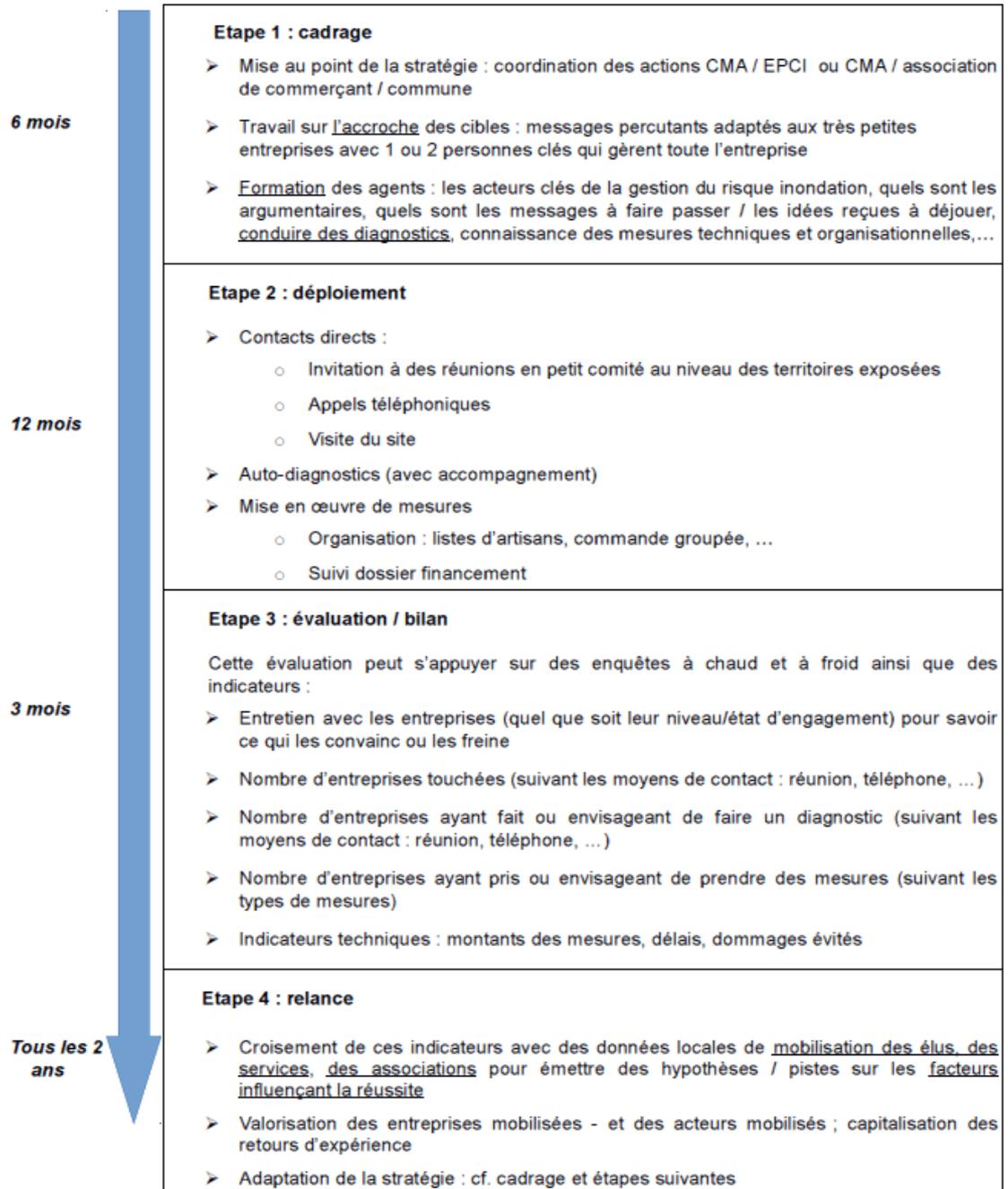
sans compter les conséquences sur les entreprises qui seraient indirectement touchées à cause des coupures électriques, des problèmes de transports et de communications, d'entreprises clientes ou sous-traitantes en difficulté à cause des inondations, etc.

3. PORTEURS POTENTIELS

Porteurs d'actions potentiels	Axe de motivation potentiel
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales des métiers et de l'artisanat	Préserver l'emploi
- associations de commerçant	Préserver / développer l'attractivité du territoire
- gestionnaires de zone d'activités (service économique d'EPCI)	

Facilitateurs potentiels : appuyer/accompagner la démarche	Axe de motivation potentiel
- Délégations locales des fédérations professionnelles – notamment fédérations du bâtiment et travaux publics : fédérations du bâtiment départementales, fédérations des travaux publics, fédération des entreprises de génies électriques et énergétiques, fédération des artisans coopérateurs du bâtiment,...	Développer les prestations, la visibilité des membres
Et/ou - Artisans : mise en œuvre de mesures, matériaux, équipements spécifiques	Se distinguer de la concurrence Développer l'activité
- communes : diffuser la démarche – appui aux actions locales : logistique, communication, ...	Améliorer la gestion de crise

4. PROTOCOLE D'ACTION (POINTS SPECIFIQUES)



5. RESSOURCES : MOYENS / OUTILS PARTICULIERS

Ci-après, une liste non exhaustive d'outils issus des échanges lors des premiers ateliers de concertation de l'été 2017. Il s'agit d'éléments à discuter visant à faciliter la mise en place du scénario « accompagnement ciblés des entreprises PME/TPE sur des territoires très exposés » par ses futurs porteurs.

Des appuis pourront être proposés par le partenariat Plan Rhône (accompagnement technique, financement, ...)

Outils identiques au scénario 1

1. Identité visuelle de l'opération
2. Plaquette générale / éventuellement déclinaison locales
3. Panneaux
4. Présentations pour réunion publique
5. Publications pour sites web
6. Vidéo courte sur fiction ou témoignage d'une entreprise qui agit
7. Éléments de langage pour article de presse
8. Base(s) de données des contacts
9. Base de données cartographiques : aléas, entreprises

Outils proposés en compléments pour le scénario 3

10. Publications pour presse locale ou régionale
11. « **serious game** »
12. **Outil d'autodiagnostic**
13. **fiches** sur les caractéristiques d'une inondation, les acteurs de la gestion du risque d'inondation, sur l'alerte en cas d'inondation, sur les mesures techniques et organisationnelles, les plans de gestion / de continuité d'activité
14. **formations des agents** : cf. protocole
15. **Cahier des charges type, appel à projet**
16. **Label pour les entreprises** : à plus long terme mais à réfléchir dès le démarrage de l'action ; par exemple compteur de % de réduction de dommages, de vulnérabilités, etc. à l'image du compteur de nombre de jours sans accident ?
17. **Outil de valorisation des acteurs (charte ? compteur du nombre d'emplois sauvés ?, ...)**

4.3.4. Scénario « saisir les opportunités »

1. OBJECTIFS ET MESSAGES

Certains avancent l'argument que la gestion du risque inondation n'est pas une question prioritaire, que ce n'est jamais « le bon moment » et que cela représente une contrainte supplémentaire. Ce scénario vise à identifier et saisir l'opportunité de tout ce qui dans la vie de l'entreprise pourrait être l'occasion de s'adapter à l'existence du risque inondation.

Identifier « le bon moment » et savoir saisir l'opportunité pour mettre en place des mesures sans que ce soit une contrainte est donc une piste intéressante pour une démarche innovante de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises.

Ces opportunités sont par exemple :

- L'**installation** de l'entreprise,
- La production d'un document réglementaire comme une étude de dangers,
- Le contrôle d'une ICPE par le service d'inspection, ou d'un ERP par la commission sécurité,
- Une **modification** : travaux, agrandissement qu'il y ait ou non une procédure d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire),
- Un **renouvellement de contrat d'assurance**,
- Un **nouveau contrat** avec une entreprise cliente ou sous-traitante,
- Une inondation – le Built Back Better
- Labellisation développement durable

Faire prendre conscience aux entreprises concernées du fort risque que représente l'inondation et qu'agir à ce moment-là permet de gérer la problématique en minimisant les contraintes techniques, financières, de ressources humaines

- Lors de votre **installation** prenez en compte le risque inondation, de la même façon que vous prenez en compte les autres paramètres environnementaux (le portail donne sur une voie d'accès adapté, les bureaux bénéficient de la lumière du jour, etc.)
- Vous devez **mettre à jour votre étude de danger**, avez-vous étudié le scénario d'une inondation ? (ICPE à autorisation).
- Vous êtes en zone inondable, les mesures prévues sur la sécurité restent-elles valables en cas d'inondation ? (ERP)
- Le Système de gestion de la sécurité est-il fonctionnel en cas d'inondation et / ou de coupure électrique prolongée ?
- Avez-vous prévu des travaux ? cela n'aggrave-t-il pas votre vulnérabilité au risque inondation ?
- Qu'avez-vous prévu en cas d'inondation ? (nouveau contrat assurance ou client ou sous-traitant)
- Ne répétez pas les erreurs du passé. Réfléchissez maintenant à ce que vous changeriez en cas d'inondation afin de faire face au plus vite en réduisant sa vulnérabilité.
- Les informations concernant le risque inondation ont été cartographiées et sont disponibles.

2. CIBLES POTENTIELLES

Cela concerne potentiellement toutes les entreprises :

37 000 entreprises sont directement concernées par les inondations (scénario extrême – Q1000), ce qui représente :

- **5,7 milliards d'euros** de dommages directs estimés et **1,5 milliard d'euros** de pertes d'exploitations potentielles,
- 100 000 emplois,
- **Q1000 : 168 communes touchées / Q200 : 153 communes / Q 30 : 92 communes**

sans compter les conséquences sur les entreprises qui seraient indirectement touchées à cause des coupures électriques, des problèmes de transports et de communications, d'entreprises clientes ou sous-traitantes en difficulté à cause des inondations, etc.

Compte tenu du territoire il est important de **décliner ces cibles très localement** en fonction de celles que les porteurs mobilisés peuvent potentiellement toucher.

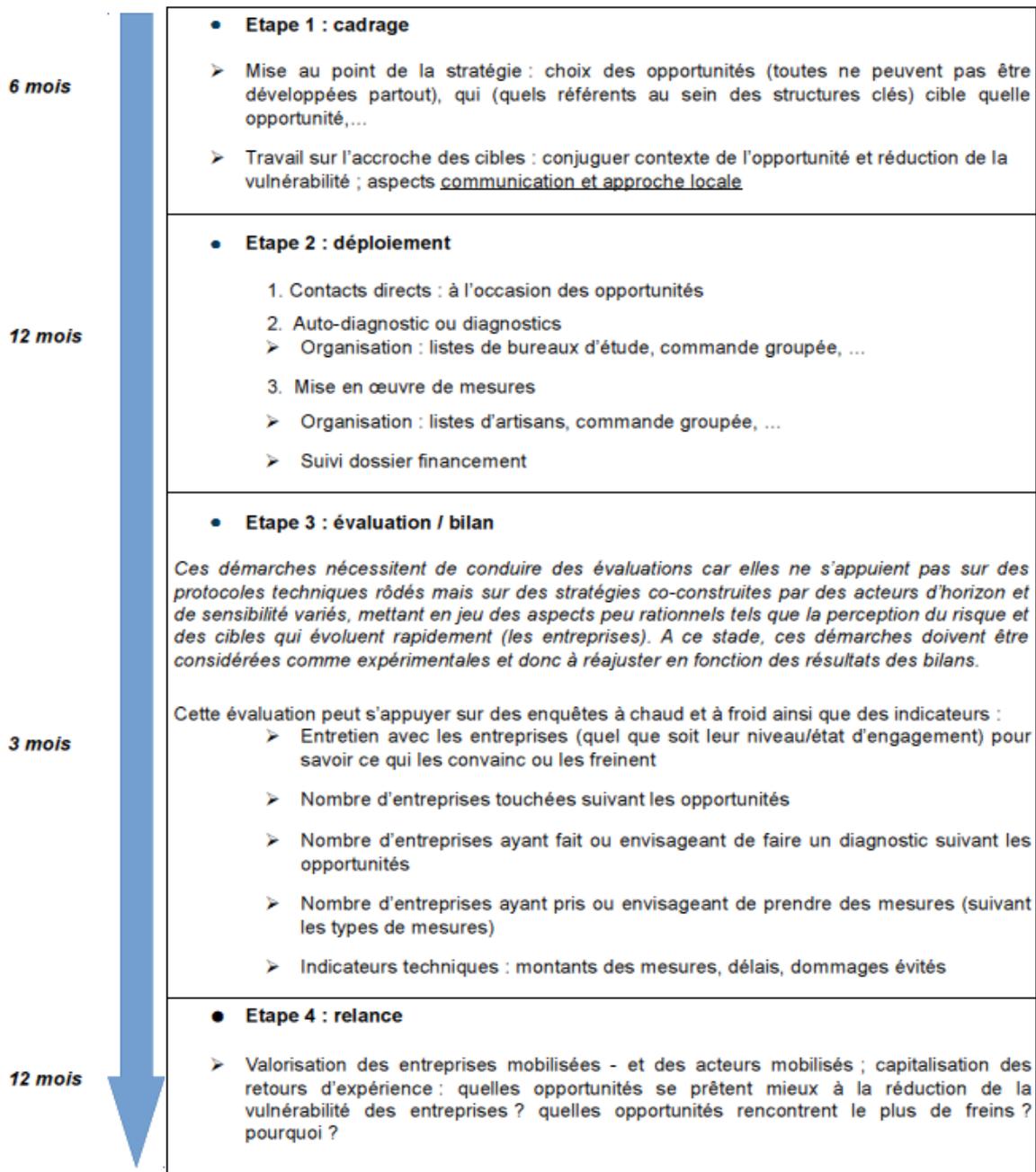
3. PORTEURS POTENTIELS

- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales de **commerce et d'industrie**
- 3 chambres régionales et 11 chambres départementales des **métiers et de l'artisanat**
- 3 **DREAL** (service ICPE)
- 3 **DIRECCTE**
- Environ 50 **EPCI**
- Une dizaine de **fédérations à représentation régionale ou départementale** : environ 100 acteurs
- 168 **communes** concernées, représentant autant de maires, services techniques, associations de commerçants
- Les **associations de commerçants, les clubs d'entreprises, certaines fédérations** peuvent être contactées via les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat qui ont leurs coordonnées.
- Les notaires, les banques, les acteurs de l'assurance peuvent être contactés via les fédérations nationales et les représentants ou délégués locaux.
- Les **opérateurs de réseaux** via les Préfectures (missions prioritaires) et les DREAL (contrôle)

Cela représente de **quelques centaines d'organismes** si l'on considère les acteurs institutionnels ou organisés à une dizaine de milliers d'acteurs si on descend à un niveau individuel.

4. PROTOCOLE D'ACTION (POINTS SPECIFIQUES)

Il s'agit de fonctionner malgré la diversité des acteurs, des situations, et le manque de maîtrise de l'aspect temporel de la démarche.



5. RESSOURCES : MOYENS / OUTILS PARTICULIERS

Ci-après, une liste non exhaustive d'outils issus des échanges lors des premiers ateliers de concertation de l'été 2017. Il s'agit d'éléments à discuter visant à faciliter la mise en place du scénario « opportunités » par ses futurs porteurs.

Des appuis pourront être proposés par le partenariat Plan Rhône (accompagnement technique, financement, ...)

Outils identiques au scénario 1

1. Identité visuelle de l'opération
2. Plaquette générale / éventuellement déclinaison locales
3. Panneaux
4. Présentations pour réunion publique
5. Publications pour sites web
6. Vidéo courte sur fiction ou témoignage d'une entreprise qui agit
7. Eléments de langage pour article de presse
8. Base(s) de données des contacts
9. Base de données cartographiques : aléas, entreprises

Outils proposés en compléments pour le scénario 4

10. Mise en réseau et mobilisation des porteurs potentiels : organisation de réunion annuelle (ou semestrielle)
11. Publications web adaptées aux opportunités
12. « Serious game »
13. Outil d'autodiagnostic / de pré-diagnostic adaptés aux opportunités
14. Fiches sur les opportunités et intérêt d'agir à ce moment-là et pour quel type de mesures
15. Formations des agents
16. Outils de valorisation des acteurs (charte ? compteur du nombre d'emplois sauvés ?, ...)

4.4. ANALYSE DES SCENARIOS PAR LES ACTEURS

Les groupes d'environ 8-10 personnes rassemblaient des personnes des mêmes régions mais d'organismes différents, préfigurant le mode de fonctionnement partenarial qui est recherché à terme.

	Scénario 1 : sensibilisation élargie	Scénario 2 : entreprises à fort potentiel de dommages	Scénario 3 : petites entreprises très exposées	Scénario 4 : saisir les opportunités	Pistes / scénario proposé
Groupe 1	Mise en place rapide, peu d'investissement nécessaire. Efficacité limitée, a minima difficile à évaluer. A mettre en place en adaptant les messages aux différents types d'entreprises	Efficiace en termes de réduction de dommages (entreprises à fort potentiel de dommages). Efficacité liée à la culture du risque pré-existante dans les entreprises ciblées. Investissement humain et financier conséquent pour l'accompagnement des entreprises. A mettre en place avec des incitations financières (pour les acteurs relais et les entreprises).	Intérêt de toucher des entreprises (récemment/ fréquemment) concernées et fragiles, et les décideurs au sein de ces entreprises. Diffusion potentielle à d'autres acteurs. Difficulté d'inciter	Econome en termes de moyens à mobiliser, souple et opportun pour l'entreprise. Peu de cibles touchées par rapport au nombre d'acteurs concernés ?	Sensibilisation large et accompagnement ciblé sur les entreprises très exposées et/ ou à fort potentiel de dommages. AMO du dispositif pour soutenir l'investissement humain et financier des acteurs relais. Souplesse et adaptation vis-à-vis des entreprises, avec incitations financières.
Groupe 2	Favoriser le développement de lien inter-services inter-acteurs pour mobiliser les services / acteurs pouvant « recruter » les entreprises dans les services ou réseaux existants. Risque de faible impact dû à l'approche nécessairement généraliste.	Diagnostic approfondi des entreprises – supposant l'intervention d'experts. Investissement humain et financier important.	Cibles difficiles à atteindre et convaincre. Approche par autodiagnostic et mesures simples, accompagnement à ne proposer qu'aux entreprises qui souhaitent aller plus loin. Utilisation des réseaux existants (CMA, Associations de commerçants, ...).	Action amont / au moment opportun. Appui des réseaux en place.	Sensibilisation large incontournable, à compléter avec des actions au sein de réseaux existants suivant opportunités

**ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE EN PARTICULIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Groupe 3	Bruit de fond indispensable à mettre en lien avec les messages sur les risques. Associer les prestataires des entreprises pour implanter / diffuser les bonnes pratiques	Adapter les messages aux problématiques locales pour accompagnement individualisé. Disposer de moyens humains et matériels adaptés (quantité et qualité : formation, outils pertinents,...). Action nécessitant de lier un nouveau contact avec l'entreprise à cibler sur des enjeux forts.	Intérêt fort. Mobilisation d'interlocuteurs qui interviennent déjà en entreprise.	Scénarios échelonnés dans le temps : sensibilisation large en priorité, pour tendre vers l'action intégrée (opportunité) en passant par des actions ciblées et d'accompagnement correspondant à la mise en place du dispositif définitif. Insister sur l'aspect économique davantage que sur le risque. S'adosser à l'outil Plan Rhône comme élément structurant et régénérateur de motivation	
Groupe 4	Sensibilisation large à réserver aux territoires à faible densité d'entreprises.	Réduction des dommages potentielle importante mais trop de cible sont écartées de l'action (97%)	Cibles difficilement mobilisables. Survie des entreprises comme élément moteur.	Scénario de démarrage afin de multiplier les retours d'expériences. Coordination inter-services indispensable. Risque de ne pas concerner une part importante des cibles.	Sensibilisation large et action ciblée entreprises à fort potentiel de dommages. <i>Ou</i> Actions ciblées entreprises très exposées et opportunités avec sensibilisation large en toile de fond. Importance du discours commun de l'ensemble des partenaires. Eviter la Q1000, trop rare. Site web du dispositif à développer.
Groupe5	Point d'entrée obligatoire et socle de l'action publique. Risque de diffuser l'information aux entreprises sans les inciter à être autonome sur l'inondation. Scénario à associer à un autre scénario, prévoyant un contact plus étroit avec les entreprises.	Réduction des dommages importante. Entreprises en capacité de se mobiliser du fait de leur capacité humaine et financière et du levier que représentent les dommages potentiels.	Ciblage des entreprises fragiles et dont la disparition affecterait la vie locale des territoires touchés par les inondations. Difficulté de mobiliser les petites entreprises. Moyens correctement estimés, importants et finement adaptés indispensables à la réussite (fiches réflexe sur	Mobilisation d'acteurs et d'entreprises déjà en contact / en mouvement intéressante. Ciblage d'une faible part des entreprises concernées.	Démarrage par des réunions publiques pour toucher l'ensemble des entreprises, puis ciblage associé au fur et à mesure aux opportunités. Ne pas négliger la difficulté de solliciter des entreprises touchées par des inondations. Importance de connaître les besoins de mobilisation

**ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
VULNERABILITE EN PARTICULIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
PHASE 3 : FOCUS SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

			l'organisation gestion inondation,...).		en jours-personnes pour l'animation de chaque démarche.
Facilitateurs	<p>Prise en main du dispositif par les organismes locaux avec appuis des DREAL, DDT indispensable facteur de réussite. « Sensibilisation large » et « opportunités » complémentaires pour la phase amont de la stratégie générale. Diffusion de l'information y compris « en interne » pour la sensibilisation large. Identification et diffusion des démarches adaptées aux opportunités, via les services intervenant déjà en entreprise (unités locales DIRRECTES, SDIS). Ciblage sur des types d'entreprises à développer ensuite en les insérant aux dispositifs locaux ou en identifiant les dispositifs adaptés suivant les spécificités territoriales, via les organismes locaux. Renforcement de la légitimité de l'action au travers d'un portage local par des acteurs de proximité / de confiance.</p>				

4.5. RECOMMANDATION DE STRATEGIE PRE-OPERATIONNELLE : PHASE D'INITIATION

Les 4 scénarios envisagés paraissent pertinents, les porteurs pourront les mettre en œuvre en fonction des choix stratégiques locaux pouvant s'exprimer à différentes échelles.

Les facteurs de mise en œuvre importants à ce stade sont de disposer d'outils et d'expériences. C'est pourquoi il est important de concentrer l'accompagnement des acteurs prêts à s'engager rapidement.

- Organisation d'un groupe de travail d'acteurs prêts à s'engager (1^{er} trimestre 2018) :

Des premiers échanges constructifs sont en cours avec :

- CRCI ARA + CRMA ARA (incluant CCI Nord Isère)
- EPTB Saône Doubs
- CCI du Pays d'Arles
- CCI 84
- Région Occitanie (lié au projet Diluvium)
- Energies du Gard (association incluant CC Pont du Gard + EDF)

- Proposition d'outils visant à (2^{ème} trimestre 2018) :

Les outils qui seront élaborés sont les outils jugés utiles par les participants :

- **Sensibiliser les entreprises cibles** : proposition d'une plaquette de sensibilisation des entreprises déclinable localement, réalisée dans le cadre de cette étude.
- **Rendre les diagnostics facilement réalisables** : diffusion de la cartographie et base de données, proposition de CCTP type, réflexions sur un outil d'autodiagnostic pour les petites entreprises, formation des personnes référentes accompagnant les diagnostics et les dossiers de financement.

La plaquette et le CCTP type sont élaborés dans le cadre de cette étude ; les autres outils seront développés à court et moyen termes.

- Favoriser l'émergence des mesures identifiées lors des diagnostics : information sur les prestataires ou les fournisseurs susceptibles de réaliser les mesures techniques ou organisationnelles, information sur les financements mobilisables, aide aux montages des dossiers de financements...
- Accompagnement des acteurs dans la réalisation (2018 -2019)
- Capitalisation et valorisation pour diffusion des démarches auprès des autres acteurs (2019-2020)

Les démarches de valorisation permettront d'affiner les outils et les stratégies et de convaincre les autres acteurs afin de déployer les actions à l'échelle du Rhône et de la Saône.

5. SYNTHESE ET CONCLUSIONS

En cas d'inondation, les **dommages aux activités économiques sont généralement parmi les plus importants**. Au-delà de la vulnérabilité intrinsèque de leurs bâtiments et de leurs matériels/stocks, les dommages aux entreprises comprennent également des pertes d'activités. Parfois, la survie même de l'entreprise peut être en question. Certaines d'entre elles jouent de surcroît un rôle important dans la gestion de la crise ainsi que dans la remise en état du territoire (gestion des déchets, BTP, etc).

Face à ce constat, la réduction de la vulnérabilité des entreprises est une priorité pour le partenariat Plan Rhône. Il s'agit d'une thématique fédératrice permettant à la fois de **préserver la compétitivité des territoires rhodaniens, de diminuer les dommages potentiels des crues du Rhône, voire d'agir également sur les délais de retour à la normale** (entreprises utiles à la gestion de la crise et à la remise en état des territoires, enjeu de la continuité d'activité). Cela induit également un fort enjeu de mobilisation des entrepreneurs, en général peu sensibilisés à la problématique des inondations, s'appuyant pour ce faire sur des relais locaux, interlocuteurs usuels des entreprises.

Le Plan Rhône est un cadre d'actions permettant d'inventer et de mettre en œuvre des méthodes et outils pour mieux connaître la vulnérabilité et la réduire. Il s'agit désormais de passer à une **mise en œuvre effective, sur la base d'une stratégie opérationnelle, tenant compte des expériences et définie en concertation avec les acteurs locaux, relais essentiels auprès des entreprises** s'accompagnant d'un *réel changement de posture : les uns et les autres ne doivent pas être en attente de la réalisation de travaux par les pouvoirs publics, mais bien à l'initiative de mesures à l'échelle de leur bien* pour tenter de réduire les conséquences des inondations sur leur activité.

Pour permettre la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il faut donc bâtir un dispositif engageant à la mise en œuvre d'actions adaptées à la situation des entreprises concernées.

La **vulnérabilité des activités économiques aux inondations du Rhône est complexe** : elle se compose de la vulnérabilité des multiples très petites entreprises (moins de 10 salariés) exposées à des inondations fréquentes et de la vulnérabilité des plus grosses entreprises, moins nombreuses et moins exposées, mais représentant un fort potentiel de dommages. A l'image de la taille des entreprises concernées, les activités de ces entreprises sont très diverses et représentative du tissu économique local. Au-delà des caractéristiques globales mis en évidence dans le diagnostic à l'échelle du Rhône, la spécificité de chaque situation et la faible mobilisation des entreprises rendent **incontournable la mise en œuvre locale des démarches**.

Le dispositif s'appuie sur **différentes échelles**. La priorité du dispositif est d'activer l'**échelon local** (organismes consulaires, EPCI,...), qui du fait de sa proximité avec les entreprises, permettra de les mobiliser sur le sujet des inondations. Le dispositif repose également sur une échelle plus globale, représentée par le Pôle Plan Rhône et ses partenaires, qui permettra **la mutualisation des démarches et des outils, et leur adaptation aux problématiques représentatives** (outils simples pour les entreprises de moins de 10 salariés,...) ainsi qu'au nombre d'enjeux concernés (de quelques entreprises ICPE à plusieurs milliers d'entreprises de moins de 10 salariés). Les **acteurs ayant la compétence GEMAPI sont essentiels dans le dispositif**, à l'interface entre les différentes échelles.

Des **actions sont prévues immédiatement, reposant sur les outils élaborés** dans le cadre de cette étude : base de données géolocalisée des entreprises concernées (par type de crues), indicateurs de vulnérabilité territoriales permettant de cibler certains territoires ou communes, poursuite des actions sur les sites expérimentaux, plaquette de sensibilisation (déclinable localement), guide d'élaboration de cahier des charges pour des actions de diagnostics collectives.

La stratégie s'appuie en premier lieu sur un **groupe de travail composé d'acteurs locaux volontaires** pour implanter la démarche sur leur territoire.

La stratégie s'appuiera sur le **retour d'expérience des acteurs volontaires et le développement d'outils complémentaires** qui apparaissent d'ores et déjà indispensables tels que l'outil d'auto-diagnostic, la formation des acteurs et des outils innovants.

La question du **financement est également décisive** dans l'atteinte des objectifs. Le Plan Rhône permet d'atteindre 80% de subvention, pour certaines actions et sous conditions. Des financements complémentaires sont indispensables pour accompagner, la démarche témoignant ainsi de l'implication de tous les acteurs et de la volonté d'accompagner ce changement décisif vers une meilleure résilience aux inondations du territoire.